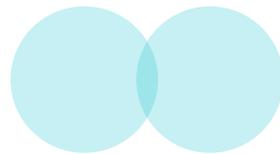




# Rapport d'orientations budgétaires 2021



## Ville de Fagnières

# GLOSSAIRE

---

**BCE** : Banque centrale européenne  
**CAF** : Capacité d'autofinancement  
**CET** : Contribution Economique Territoriale  
**CGCT** : Code général des collectivités territoriales  
**CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
**DETR** : Dotation d'équipements des territoires ruraux  
**DGF** : Dotation globale de fonctionnement  
**DGFIP** : Direction générale des finances publiques  
**DNP** : Dotation nationale de péréquation  
**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local  
**DSR** : Dotation de solidarité rurale  
**DSU** : Dotation de solidarité urbaine  
**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale  
**ETI** : Entreprise de taille intermédiaire

**ETP** : Equivalent temps plein  
**FCTVA** : Fonds de compensation pour la Taxe Valeur Ajoutée  
**FEDER** : Fonds européen de développement régional  
**FMI** : Fonds monétaire international  
**FPIC** : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales  
**LF** : Loi de finances  
**OCDE** : Organisation de coopération et de développement économiques  
**PIB** : Produit intérieur brut  
**PLFI** : Projet de loi de finances  
**RCT** : Relations avec les collectivités territoriales  
**TA** : Taxe d'aménagement  
**TCFE** : Taxe consommation finale d'électricité  
**TH** : Taxe d'Habitation

*Lien utile : [Élaboration du budget | Collectivités locales \(collectivites-locales.gouv.fr\)](#)*

# CADRE REGLEMENTAIRE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

---

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire conformément à l'article L.2312-1 du CGCT et précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 suite à la loi Notre. Il s'appuie sur le rapport présenté par l'ordonnateur.

Pour les communes de + 3500 habitants, le débat doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution des finances de la commune :

- Évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes pour les 2 sections (fonctionnement et investissement)
- Présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement
- Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute et nette et de l'endettement.



# CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

---

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il apparaît très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation internationale pour 2020 et 2021.

Dans un scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'Union Européenne en 2020 puis une croissance de 6% en 2021.

Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

A cela s'ajoute un changement majeur du contexte Européen.

Un accord relatif au BREXIT vient d'être signé. Qu'il soit au niveau Européen ou de la France, cet accord permettra de minimiser l'impact financier des échanges commerciaux entre nos pays. (En France, le Royaume-Uni représente le premier excédent commercial).



# CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

L'apparition du coronavirus en début d'année avec ses périodes de confinement a bouleversé l'économie mondiale. Après une chute de l'activité au 1<sup>er</sup> semestre (-11,8 %), les déconfinements progressifs au cours de l'été se sont traduits par des rebonds au 3<sup>ème</sup> trimestre (+12,7 %). La 2<sup>ème</sup> vague avec la réintroduction de mesures restrictives et de nouveaux confinements, a pesé sur l'activité du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Toutefois, les mesures prises par le secteur local pour aider leurs entreprises, le développement des ventes en ligne, les livraisons à domicile, les click & connect devraient atténuer ces effets.

L'activité économique demeure en retrait par rapport à 2019 avec un recul prévisionnel en décembre de 8 % (12 % en novembre) de son niveau d'avant crise et une baisse de la consommation des ménages de 6 % (8 % en novembre).

En 2020, le PIB se contracterait de **10,5 %**,

Le nombre de chômeurs a atteint 2,7 millions avec un taux de 9 % au 3<sup>ème</sup> trimestre.

Les secteurs les plus touchés étant la restauration, la culture, le sport et la mobilité.

**+ 470 Mds €  
20 % du PIB**

Pour soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a pris diverses mesures :

- Soutien des ménages par l'adaptation du dispositif d'activité partielle,
- Soutien financier aux entreprises (PGE - Prêt garanti d'Etat), facilités de crédits.

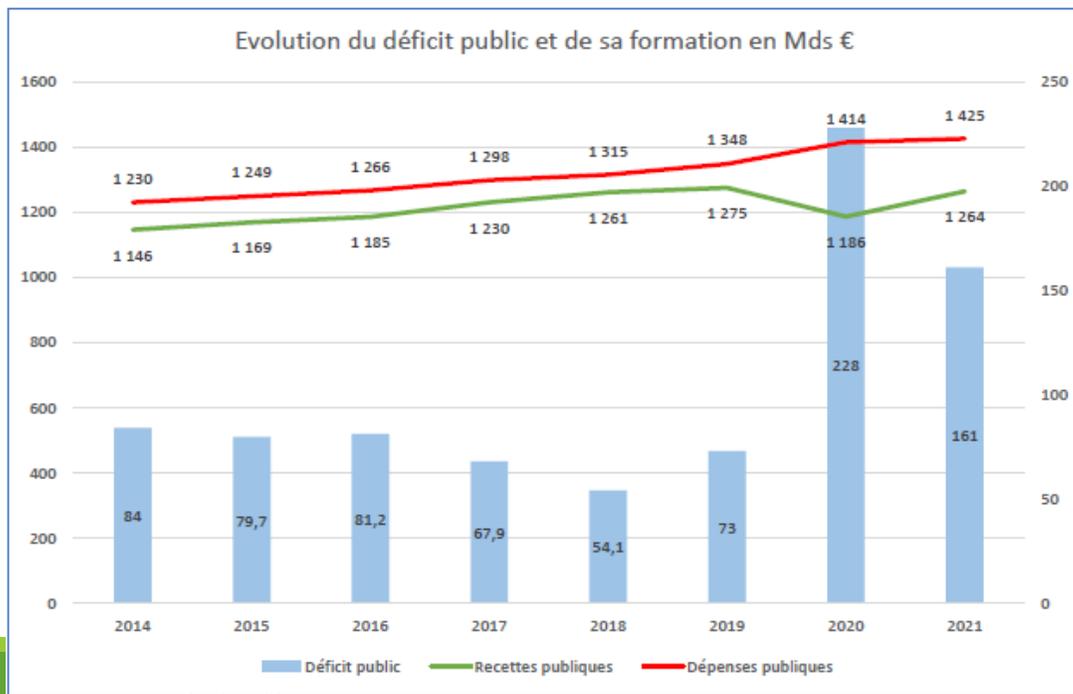


# CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

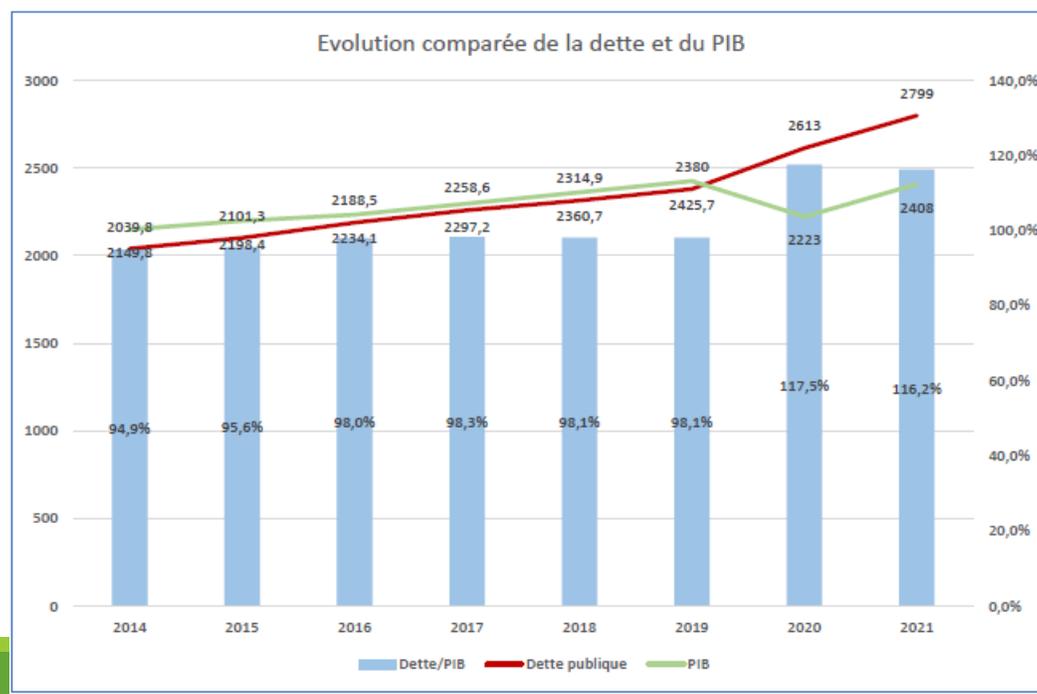
Les prévisions de croissance :

Exprimés en % d'évolution du PIB	FRANCE		ZONE EURO	
	2020	2021	2020	2021
Commission européenne (été 2020)	-10,5	7,5	-8,7	6,1
FMI (octobre 2020)	-9,8	6,0	-8,3	5,2
OCDE (septembre 2020)	-9,5	5,8	-7,9	5,1
Banque de France / BCE (septembre 2020)	-8,7	7,4	-8,7	5,2
Hypothèse PLFI (après révision)	-11,2	8,0		

## Déficit public :



## Evolution de la Dette publique et du PIB :



Forte hausse = effet Covid-19.

Objectif d'atteindre les 3 % à moyen terme remis en cause

# PLAN DE RELANCE

En septembre, le Gouvernement a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 Mds € (4,3 % du PIB), dont 40 Mds € financés par l'Europe.

Ce plan vise 3 axes : l'écologie 30 Mds € , la compétitivité 34 Mds € et la cohésion 36 Mds € pour soutenir l'activité et réduire les effets de la crise à long terme.

Les collectivités locales seront principalement associées dans les domaines de la rénovation thermique, la densification du renouvellement urbain, les mobilités, le très haut débit, la formation, le social et l'économie.

<b>Plan de relance</b>	<b>100</b>
<b>Minoration d'impôts</b>	<b>20</b>
Baisse des impôts de production	20
<b>Financements directs</b>	<b>78</b>
<b>État</b>	<b>64</b>
Crédits engagés en 2020	15
Mission budgétaire <i>Plan de relance</i>	36
Programme d'investissement d'avenir (PIA 4)	11
Autres vecteurs budgétaires	2
<b>Administrations de sécurité sociale</b>	<b>9</b>
Ségur de la santé - investissement public	6
Unédic - activité partielle de longue durée	2
CNAF - majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire	1
<b>Hors administrations publiques</b>	<b>5</b>
Banque des territoires	3
Bpifrance	2
<b>Garanties de l'État</b>	<b>2</b>

30 Md€

## Écologie

- Rénovation énergétique
- Décarbonation de l'industrie
- Biodiversité et lutte contre l'artificialisation des sols, économie circulaire et circuits courts, transition agricole, mer
- Infrastructures et mobilités vertes
- Technologies vertes
- Plan climat de Bpifrance

34 Md€

## Compétitivité

- Baisse des impôts de production
- Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
- Souveraineté technologique et résilience
- Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises
- Soutien export, culture, commandes militaires

36 Md€

## Cohésion

- Sauvegarde de l'emploi
- Jeunes
- Formation professionnelle
- Recherche
- Ségur de la santé et dépendance
- Cohésion territoriale
- Soutien aux personnes précaires, handicap, coopération sanitaire



# LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2021

**- 13 Mds €**  
Concours financiers de l'état

FCTVA : 6 Mds € (+ 9,1 %)  
TVA affectées aux régions : 4 Mds €  
Autres concours (variables d'ajustement) : 41 Mds € (- 50 M€)

**1,8 Mds €**  
Soutien à l'investissement local

Stable depuis 2017  
Rénov. énergétique des bâtiments : plafond débloqué à + 80 %

**+ 42,7 Mds €**  
Progression des dépenses publiques

**+ 220 M €**  
Péréquation verticale

Financée intégralement au sein de l'enveloppe de la DGF

<b>Transferts financiers aux collectivités locales</b>		2021 : 104,4		2020 : 116	
Fiscalité transférée	37,4 (37,3)	Financement de la formation professionnelle	0,8 (1,2)		
<b>Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage</b>		2021 : 66,1		2020 : 74,1	
Subventions autres ministères	4,7 (4,3)	Dégrèvements législatifs	9 (23)	Amendes de police	0,6 (0,6)
<b>Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales</b>		2021 : 51,9		2020 : 49,1	
Prélèvements sur recettes dont	43,2 (40,9)	Mission RCT dont	4 (3,8)	TVA des régions	
DGF	26,756	DGD	1,546		
FCTVA	6,546	DETR	1,046		
DCRTP	2,905	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales	0,540	DGE Départements	0,212		
Comp. réduction de 50% des val. loc. des étab. indust.	3,290				

2021  
en Mds € (2020)



# Zoom sur la péréquation verticale

**+ 220 M €**

Péréquation  
verticale

en M€	Montants 2021	Hausse 2020 / 2021
<b>GROUPEMENTS</b>		
Dotation d'intercommunalité	1 593	+ 30
<b>COMMUNES</b>		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 471	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 782	+ 90
<b>DÉPARTEMENTS</b>		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 523	+ 10
FDPTP**	284	-
<b>TOTAL</b>	<b>8 447</b>	<b>+ 220</b>

\* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minir  
 \*\* Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle



# LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2021

---

Après la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui a vu l'avènement de dispositions contraignantes pour les collectivités territoriales, la loi de finances 2021, qui s'inscrit dans le contexte de la crise COVID19, est une loi de finances de rupture et d'exception. Elle entérine une explosion de la dette publique, amorce concomitamment un plan de relance de 100 milliards d'euros et diverses dispositions ci-après résumées :

## **Entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation :**

- Suppression de la compensation d'exonération des 80 %
- Versement fraction de TVA aux EPCI
- Compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels

**Réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de la réforme fiscale**



# LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2021

---

## **Baisse des impôts de production de 10 Mds €/ an, soit 20 Mds € 2021-2022 :**

- Baisse taux CVAE de 1,5 à 0,75 %
- Baisse plafonnement de la C.E.T de 3 à 2 %
- Révision des valeurs locatives des locaux industriels

**DGF** : stable à 26,756 Mds €

**FCTVA** : automatisation du dispositif de liquidation progressive (2021-2023)

**TCFE** : simplification de la gestion et harmonisation des tarifs au niveau national pour atteindre le tarif maximum

**Taxes à faible rendement** supprimées

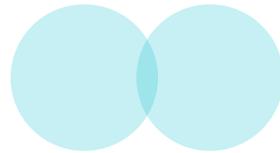
**TA** : transfert de la gestion à la DGFIP avec changement des modalités d'exigibilité (date d'achèvement à la place de la date d'autorisation)





---

# EFFET DE LA LOI DE FINANCES 2021



## AU NIVEAU LOCAL





## FISCALITE - DOTATIONS



## SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT



## EFFET COVID-19.

**Réforme fiscale** : effet neutralisé pour les communes par le dispositif de compensation.

**2021** : Revalorisation des bases à 0.

Perte d'autonomie fiscale.

**Fagnières** : perte du dynamisme de la TH, simple compensation de l'Etat au niveau des recettes 2020.

**Dotations de péréquation** : Evolution à la hausse de la DSR et DNP :

**Fagnières** : + 0,9 %

**DGF** : stabilité.

**Fagnières** : faible baisse au regard de la légère évolution de la population (INSEE de 2019)

Engagement de soutien aux collectivités locales par l'aide financière apportée sur des projets ciblés vers une croissance verte :

**Fagnières** : projets de rénovation thermique des bâtiments

Renforcement de la compétitivité des entreprises locales avec une baisse de leurs impositions professionnelles

Compensation de l'Etat des seules recettes fiscales déterminées par la LF 2020-23 révisées.

Pas de compensation des recettes perdues des services

Assouplissement pour étaler les charges liées à la covid sur plusieurs exercices

**Fagnières** : charges estimées à environ 18 500 € non étalées



# LA COMMUNE DISPOSE DE 3 BUDGETS :

- Budget principal
- Budget annexe de la crèche
- Budget annexe des salles

Les résultats sont présentés par budget et budgets consolidés toutes charges et recettes incluses, puis avec neutralisation des flux croisés.

L'analyse de l'équilibre budgétaire se fait sur les chiffres avec neutralisation des flux croisés afin d'annuler l'effet de double comptabilisation par la consolidation des dépenses et les recettes inter-budgets.

La rétrospective et la prospective sont présentées en flux consolidés nets, avec une présentation détaillée pour le budget annexe de la crèche.

Présentation de :

- La dette
- Charges de personnel



## **Retrospective financière 2019-2020.**



## Chiffres

Fagnières

CAC

Représentation

## Démographie

4 944

80 143

6,17 %

## Superficie

19,48 km<sup>2</sup>

810,40 km<sup>2</sup>

2,40 %

## Densité de population

248 hab/km<sup>2</sup>

99,4 hab/km<sup>2</sup>

## Nos services

590 enfants  
scolarisés en  
maternelle et  
primaire / 1165  
séniors + 65 ans



## QUELQUES CHIFFRES



salles	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	24 691,97 €	11 371,66 €	144 169,19 €	134 355,39 €	- 13 320,31 €	- 9 813,80 €	- 23 134,11 €
Report N-1		23 831,08 €		14 754,31 €	23 831,08 €	14 754,31 €	38 585,39 €
	24 691,97 €	35 202,74 €	144 169,19 €	149 109,70 €	10 510,77 €	4 940,51 €	15 451,28 €
Reste à réaliser	5 300,00 €				- 5 300,00 €	- €	- 5 300,00 €
Total	29 991,97 €	35 202,74 €	144 169,19 €	149 109,70 €	5 210,77 €	4 940,51 €	10 151,28 €

crèche	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	31 773,16 €	42 690,12 €	579 015,98 €	614 671,38 €	10 916,96 €	35 655,40 €	46 572,36 €
Report N-1	29 421,42 €			16 870,31 €	- 29 421,42 €	16 870,31 €	- 12 551,11 €
	61 194,58 €	42 690,12 €	579 015,98 €	631 541,69 €	- 18 504,46 €	52 525,71 €	34 021,25 €
Reste à réaliser					- €	- €	- €
Total	61 194,58 €	42 690,12 €	579 015,98 €	631 541,69 €	- 18 504,46 €	52 525,71 €	34 021,25 €

général	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	3 917 804,96 €	3 443 402,58 €	3 817 342,40 €	3 998 103,87 €	- 474 402,38 €	180 761,47 €	- 293 640,91 €
Report N-1	- €	680 074,82 €		1 158 681,87 €	680 074,82 €	1 158 681,87 €	1 838 756,69 €
	3 917 804,96 €	4 123 477,40 €	3 817 342,40 €	5 156 785,74 €	205 672,44 €	1 339 443,34 €	1 545 115,78 €
Reste à réaliser	785 216,00 €	526 793,00 €			- 258 423,00 €	- €	- 258 423,00 €
Total	4 703 020,96 €	4 650 270,40 €	3 817 342,40 €	5 156 785,74 €	- 52 750,56 €	1 339 443,34 €	1 286 692,78 €

Consolidé	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	3 974 270,09 €	3 497 464,36 €	4 540 527,57 €	4 747 130,64 €	- 476 805,73 €	206 603,07 €	- 270 202,66 €
Report N-1	29 421,42 €	703 905,90 €		1 190 306,49 €	674 484,48 €	1 190 306,49 €	1 864 790,97 €
	4 003 691,51 €	4 201 370,26 €	4 540 527,57 €	5 937 437,13 €	197 678,75 €	1 396 909,56 €	1 594 588,31 €
Reste à réaliser	790 516,00 €	526 793,00 €	- €	- €	- 263 723,00 €	- €	- 263 723,00 €
Total	4 794 207,51 €	4 728 163,26 €	4 540 527,57 €	5 937 437,13 €	- 66 044,25 €	1 396 909,56 €	1 330 865,31 €

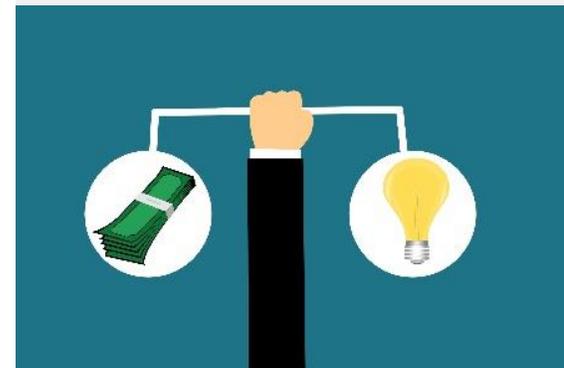
Consolidé hors flux croisés	DI	RI	DF	RF	Résultat I	Résultat F	Résultat total
Balance	3 974 270,09 €	3 497 464,36 €	4 009 106,89 €	4 215 709,96 €	- 476 805,73 €	206 603,07 €	- 270 202,66 €
Report N-1	29 421,42 €	703 905,90 €	- €	1 190 306,49 €	674 484,48 €	1 190 306,49 €	1 864 790,97 €
	4 003 691,51 €	4 201 370,26 €	4 009 106,89 €	5 406 016,45 €	197 678,75 €	1 396 909,56 €	1 594 588,31 €
Reste à réaliser	790 516,00 €	526 793,00 €			- 263 723,00 €	- €	- 263 723,00 €
Total	4 794 207,51 €	4 728 163,26 €	4 009 106,89 €	5 406 016,45 €	- 66 044,25 €	1 396 909,56 €	1 330 865,31 €

## RESULTATS 2020

**À la date d'établissement du rapport, les chiffres 2020 sont encore au stade du contrôle.**

**Aussi, ils restent approximatifs tout en étant proches du bilan de clôture.**

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement (hors C.D et DGF)	1 382 848,00 €	1 436 525,00 €	1 285 228,00 €	1 233 236,62 €
Contributions directes	2 515 094,00 €	2 544 133,00 €	2 554 718,00 €	2 554 901,00 €
DGF	244 254,00 €	244 729,00 €	239 408,00 €	239 408,00 €
Trav Régie	78 892,00 €	45 481,78 €	78 293,00 €	68 015,13 €
<b>total recettes</b>	<b>4 221 088,00 €</b>	<b>4 270 868,78 €</b>	<b>4 157 647,00 €</b>	<b>4 095 560,75 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais de personnel, financiers)	1 331 033,57 €	1 149 609,84 €	1 605 321,90 €	1 304 037,77 €
Chap 012 frais de personnel	2 408 817,00 €	2 245 842,88 €	2 364 957,00 €	2 173 953,80 €
<b>total dépenses</b>	<b>3 739 850,57 €</b>	<b>3 395 452,72 €</b>	<b>3 970 278,90 €</b>	<b>3 477 991,57 €</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>481 237,43 €</b>	<b>875 416,06 €</b>	<b>187 368,10 €</b>	<b>617 569,18 €</b>
Intérêts annuels de la dette	91 495,00 €	79 577,76 €	82 020,00 €	79 096,87 €
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>389 742,43 €</b>	<b>795 838,30 €</b>	<b>105 348,10 €</b>	<b>538 472,31 €</b>
Capital annuel de la dette	324 338,00 €	324 335,66 €	387 578,00 €	382 575,72 €
Capital annuel de la dette RAR N-1	900 000,00 €		900 000,00 €	500 000,00 €
<b>Epargne nette (CAF Nette)</b>	<b>- 834 595,57 €</b>	<b>471 502,64 €</b>	<b>- 1 182 229,90 €</b>	<b>- 344 103,41 €</b>
Recettes réelles d'investissement	1 482 802,00 €	549 058,60 €	1 583 051,80 €	921 528,98 €
Recettes réelles d'investissement RAR				
sous total recettes investissement	1 482 802,00 €	549 058,60 €	1 583 051,80 €	
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>648 206,43 €</b>	<b>1 020 561,24 €</b>	<b>400 821,90 €</b>	<b>577 425,57 €</b>
Dépenses d'investissements Nouveau programme	2 769 161,24 €	1 482 542,68 €	911 094,00 €	2 801 432,33 €
Dépenses d'investissements RAR	1 513 324,05 €		2 659 141,77 €	
Trav régie	78 892,00 €	45 481,78 €	78 293,00 €	68 015,13 €
sous total programme investissement	4 361 377,29 €	1 528 024,46 €	3 648 528,77 €	2 869 447,46 €
<b>Besoin ou excédent de financement</b>	<b>- 3 713 170,86 €</b>	<b>- 507 463,22 €</b>	<b>- 3 247 706,87 €</b>	<b>- 2 292 021,89 €</b>
Emprunt de l'exercice : nouveaux	2 140 000,00 €	300 000,00 €		
Emprunt de l'exercice RAR 2019 :				
Emprunt : 940 000 €				
Prêt relais : 900 000 €			1 840 000,00 €	1 840 000,00 €
<b>Variation du FDR</b>	<b>- 1 573 170,86 €</b>	<b>- 207 463,22 €</b>	<b>- 1 407 706,87 €</b>	<b>- 452 021,89 €</b>
<b>FDR Initial</b>	<b>1 845 787,93 €</b>	<b>1 845 787,93 €</b>	<b>2 039 325,00 €</b>	<b>2 039 325,00 €</b>
<b>FDR Final</b>	<b>272 617,07 €</b>	<b>1 638 324,71 €</b>	<b>631 618,13 €</b>	<b>1 587 303,11 €</b>



## EQUILIBRE BUDGETAIRE

---

### **CAF Brute** :

Capacité de la collectivité à financer les dépenses courantes par les recettes de l'exercice, hors dépenses et recettes financières

### **CAF Nette** :

CAF brute + recettes financières – charges financières : donne le résultat permettant de faire face au remboursement de la dette en capital et financer une partie du programme d'investissement (capacité d'investissement).

**Epargne brute 2020** : Baisse de 257 366 €.

Principales causes :

- Impact covid-19, dont baisse des recettes des services
- Ecriture exceptionnelle au chapitre 67 du transfert du résultat du budget Eaux à Châlons Agglo



# SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budgets consolidés totaux	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP-CA 20	CA 20 / CA 19	CA N/N-1
<b>☐ Dépenses Fonctionnement</b>	<b>5 201 861,27 €</b>	<b>4 399 125,17 €</b>	<b>5 474 977,66 €</b>	<b>4 540 527,57 €</b>	<b>934 450,09 €</b>	<b>141 398,83 €</b>	<b>3,21%</b>
<b>☐ 1-1 Dépenses réelles fonctionnement</b>	<b>4 470 027,85 €</b>	<b>4 074 188,60 €</b>	<b>4 741 871,20 €</b>	<b>4 174 534,04 €</b>	<b>567 337,16 €</b>	<b>100 341,87 €</b>	<b>2,46%</b>
011 Charges à caractère général	1 167 128,57 €	997 012,56 €	1 245 407,00 €	961 334,09 €	284 072,91 €	-35 682,04 €	-3,58%
012 Charges de personnel	2 555 077,00 €	2 428 219,00 €	2 532 532,00 €	2 370 227,91 €	162 304,09 €	-57 991,09 €	-2,39%
014 Atténuation de produits	20 002,00 €	15 596,00 €	15 752,00 €	15 752,00 €	0,00 €	156,00 €	1,00%
65 Autres chages de gestion courante	599 896,28 €	531 379,03 €	635 325,73 €	532 284,72 €	103 041,01 €	905,69 €	0,17%
66 Charges financières	91 495,00 €	79 577,76 €	82 020,00 €	79 096,87 €	2 923,13 €	-480,89 €	-0,60%
67 Charges exceptionnelles	6 502,00 €	6 477,25 €	213 449,47 €	212 453,45 €	996,02 €	205 976,20 €	3179,99%
68 Dotations aux provisions	15 927,00 €	15 927,00 €	3 385,00 €	3 385,00 €	0,00 €	-12 542,00 €	-78,75%
022 Dépenses imprévues	14 000,00 €		14 000,00 €		14 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>☐ 1-2 Dépenses d'ordre fonctionnement</b>	<b>731 833,42 €</b>	<b>324 936,57 €</b>	<b>733 106,46 €</b>	<b>365 993,53 €</b>	<b>367 112,93 €</b>	<b>41 056,96 €</b>	<b>12,64%</b>
042 Op d'ordre de transfert entre section	322 644,00 €	324 936,57 €	366 870,20 €	365 993,53 €	876,67 €	41 056,96 €	12,64%
023 Virement à la section d'investissement	409 189,42 €		366 236,26 €	- €	366 236,26 €	0,00 €	0,00%
<b>☐ Recettes Fonctionnement</b>	<b>5 516 808,40 €</b>	<b>5 549 733,04 €</b>	<b>6 057 660,99 €</b>	<b>5 937 437,13 €</b>	<b>120 223,86 €</b>	<b>387 704,09 €</b>	<b>6,99%</b>
<b>☐ 2-1 Recettes réelles fonctionnement</b>	<b>4 766 878,28 €</b>	<b>4 828 546,29 €</b>	<b>4 762 211,50 €</b>	<b>4 652 276,42 €</b>	<b>109 935,08 €</b>	<b>-176 269,87 €</b>	<b>-3,65%</b>
013 Atténuations des charges	11 153,00 €	63 069,78 €	36 048,00 €	70 272,92 €	-34 224,92 €	7 203,14 €	11,42%
70 Produits des services	588 473,00 €	562 493,79 €	526 722,00 €	427 372,02 €	99 349,98 €	-135 121,77 €	-24,02%
73 Impôts et taxes	2 820 643,00 €	2 853 965,17 €	2 865 594,00 €	2 868 053,75 €	-2 459,75 €	14 088,58 €	0,49%
74 Dotations et participations	837 324,00 €	876 593,32 €	805 580,00 €	845 492,53 €	-39 912,53 €	-31 100,79 €	-3,55%
75 Autres produits de gestion courante	483 205,28 €	431 040,42 €	509 430,30 €	411 656,71 €	97 773,59 €	-19 383,71 €	-4,50%
76 Produits financiers	7,00 €	7,50 €	7,00 €	4,05 €	2,95 €	-3,45 €	-46,00%
77 Produits exceptionnels	26 073,00 €	41 376,31 €	18 830,20 €	29 424,44 €	-10 594,24 €	-11 951,87 €	-28,89%
<b>☐ 2-2 Recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>90 492,00 €</b>	<b>61 748,63 €</b>	<b>105 143,00 €</b>	<b>94 854,22 €</b>	<b>10 288,78 €</b>	<b>33 105,59 €</b>	<b>53,61%</b>
042 Op d'ordre de transfert entre section	90 492,00 €	61 748,63 €	105 143,00 €	94 854,22 €	10 288,78 €	33 105,59 €	53,61%
<b>☐ 2-3 R002 résultats reportés</b>	<b>659 438,12 €</b>	<b>659 438,12 €</b>	<b>1 190 306,49 €</b>	<b>1 190 306,49 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>530 868,37 €</b>	<b>80,50%</b>
002 Résultats reportés	659 438,12 €	659 438,12 €	1 190 306,49 €	1 190 306,49 €	0,00 €	530 868,37 €	80,50%
<b>Total général</b>	<b>10 718 669,67 €</b>	<b>9 948 858,21 €</b>	<b>11 532 638,65 €</b>	<b>10 477 964,70 €</b>	<b>1 054 673,95 €</b>	<b>529 102,92 €</b>	<b>5,32%</b>
<b>Résultat section F</b>	<b>314 947,13 €</b>	<b>1 150 607,87 €</b>	<b>582 683,33 €</b>	<b>1 396 909,56 €</b>			



# SECTION D'INVESTISSEMENT

Budgets consolidés totaux	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020	BP-CA 20	CA 20 / CA 19	CA N/N-1
<b>☐ Dépenses Investissement</b>	<b>5 728 993,10 €</b>	<b>1 920 567,58 €</b>	<b>5 445 002,01 €</b>	<b>4 003 691,51 €</b>	<b>1 441 310,50 €</b>	<b>2 083 123,93 €</b>	<b>108,46%</b>
<b>☐ 3-1 Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 539 875,88 €</b>	<b>1 806 878,34 €</b>	<b>4 993 417,59 €</b>	<b>3 777 391,87 €</b>	<b>1 216 025,72 €</b>	<b>1 970 513,53 €</b>	<b>109,06%</b>
10 Dotations, fonds divers, réserves	2 724,00 €	2 723,76 €	2 730,00 €	2 723,76 €	6,24 €	- €	0,00%
1068 Réserves			93 383,82 €	93 383,82 €	- €	93 383,82 €	0,00%
13 Subventions d'investissement			0,00 €		- €	- €	0,00%
16 Emprunts	1 224 338,00 €	324 335,66 €	1 287 578,00 €	882 575,72 €	405 002,28 €	558 240,06 €	172,12%
21 Dépenses d'équipement	4 279 761,29 €	1 479 818,92 €	3 567 505,77 €	2 798 708,57 €	768 797,20 €	1 318 889,65 €	89,13%
020 Dépenses imprévues	33 052,59 €		42 220,00 €		42 220,00 €	- €	0,00%
<b>☐ 3-2 Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>168 342,00 €</b>	<b>92 914,02 €</b>	<b>422 163,00 €</b>	<b>196 878,22 €</b>	<b>225 284,78 €</b>	<b>103 964,20 €</b>	<b>111,89%</b>
040 Op.d'ordre de transfert entre section	90 492,00 €	61 748,63 €	105 143,00 €	94 854,22 €	10 288,78 €	33 105,59 €	53,61%
041 op.patrimoniales	77 850,00 €	31 165,39 €	317 020,00 €	102 024,00 €	214 996,00 €	70 858,61 €	227,36%
<b>☐ 3-3 D001 résultats reportés</b>	<b>20 775,22 €</b>	<b>20 775,22 €</b>	<b>29 421,42 €</b>	<b>29 421,42 €</b>	<b>- €</b>	<b>8 646,20 €</b>	<b>41,62%</b>
001 Résultats reportés	20 775,22 €	20 775,22 €	29 421,42 €	29 421,42 €	- €	8 646,20 €	41,62%
<b>☐ Recettes Investissement</b>	<b>5 728 993,10 €</b>	<b>2 501 668,24 €</b>	<b>5 445 002,01 €</b>	<b>4 201 370,26 €</b>	<b>1 243 631,75 €</b>	<b>1 695 808,94 €</b>	<b>67,94%</b>
<b>☐ 4-1 Recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 414 639,90 €</b>	<b>1 640 896,50 €</b>	<b>3 690 969,65 €</b>	<b>3 029 446,83 €</b>	<b>661 522,82 €</b>	<b>1 388 550,33 €</b>	<b>84,62%</b>
10 Dotations, fonds divers, réserves	278 736,00 €	287 840,25 €	254 999,00 €	227 916,12 €	27 082,88 €	- 59 924,13 €	-20,82%
1068 Réserves	791 837,90 €	791 837,90 €	267 917,85 €	267 917,85 €	- €	- 523 920,05 €	-66,17%
13 Subventions d'investissement	1 071 450,00 €	261 218,35 €	1 232 558,00 €	693 612,86 €	538 945,14 €	432 394,51 €	165,53%
16 Emprunts	2 140 000,00 €	300 000,00 €	1 840 000,00 €	1 840 000,00 €	- €	1 540 000,00 €	513,33%
23 Immobilisations en cours	122 616,00 €		82 694,00 €		82 694,00 €	- €	0,00%
024 Produits des cessions d'immo	10 000,00 €		12 800,80 €		12 800,80 €	- €	0,00%
<b>☐ 4-2 Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>809 683,42 €</b>	<b>356 101,96 €</b>	<b>1 050 126,46 €</b>	<b>468 017,53 €</b>	<b>582 108,93 €</b>	<b>111 915,57 €</b>	<b>31,43%</b>
040 Op.d'ordre de transfert entre section	322 644,00 €	324 936,57 €	366 870,20 €	365 993,53 €	876,67 €	41 056,96 €	12,64%
041 op.patrimoniales	77 850,00 €	31 165,39 €	317 020,00 €	102 024,00 €	214 996,00 €	70 858,61 €	227,36%
021 Virt de la section de fonctionnt	409 189,42 €		366 236,26 €		366 236,26 €	- €	0,00%
<b>☐ 4-3 R001 résultats reportés</b>	<b>504 669,78 €</b>	<b>504 669,78 €</b>	<b>703 905,90 €</b>	<b>703 905,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>195 343,04 €</b>	<b>39,48%</b>
001 Résultats reportés	504 669,78 €	504 669,78 €	703 905,90 €	703 905,90 €	- €	195 343,04 €	39,48%
<b>Total général</b>	<b>11 457 986,20 €</b>	<b>4 422 235,82 €</b>	<b>10 890 004,02 €</b>	<b>8 205 061,77 €</b>	<b>2 684 942,25 €</b>	<b>3 778 932,87 €</b>	<b>85,54%</b>
<b>Résultat section inv</b>		<b>581 100,66 €</b>		<b>197 678,75 €</b>			



## CRISE COVID-19 COÛT BUDGETAIRE 2020

B  
U  
D  
G  
E  
T  
I  
S  
E

**Charges**

Crédits

6 880,00 € **267,63%**

171 880,00 € **-33,19%**

8 103,00 **-15,01%**

186 863,00 **-21,33%**

Impact

✘ 18 412,88 €

✔ -57 054,00 €

✔ -1 216,12

✔ -39 857,24

Produits et équipements de protection

Prestations de services

Charges sur salaires (repas)

Total

754 919,00 **-12,15%**

✘ -91 728,83

Coût net sur crédits inscrits au BP

**Recettes**

Crédits

366 235,00 **-28,11%**

B.Général = - 74 824,00 €  
Crèche = - 21 442,71 €  
Salles = - 6 672,09 €

201 821,00 crèche

568 056,00 **-23,16%**

Impact

✘ -102 938,80

✘ -28 647,27

✘ -131 586,07

Participations familles \*

Subventions CAF

Total

754 919,00

**-7,85%**

✘ -59 247,56

Coût net total BP 2020

B  
U  
D  
G  
E  
T  
I  
S  
E

**Recettes**

Crédits

Crèche

P.S

✘ -35 118,73

Impact

Covid

✔ 67 600,00

Subventions CAF

# IMPACT COVID-19

\* ALSH mercredis et PV : les inscriptions/modifications pouvant se faire 3 jours avant la date, les inscriptions relevées sont pour certaines inférieures au niveau habituel constaté les années antérieures. Les calculs sont ajustés à partir du réalisé d'une période équivalente.  
N'est pas intégrée, la perte éventuelle des recettes CAF du péri et extra-scolaire. Il n'y a pas de compensation Covid, pour la période du 15/03 au 31/07 la CAF tient compte des données N-1, sauf pour les services fermés du 15/06 au 31/07 (mercredis) et les baisses éventuelles des services à compter du 1er aout (ALSH été)



## CRISE COVID-19 COÛT COMPLET

Au coût budgétaire 2020, il faut ajouter le coût de maintien des salaires et l'anticipation de la baisse des recettes périscolaires sur le BP 2020

### 1) le coût de maintien des salaires

Autres charges	BP 2020	Coût	Tx de variation
<b>Incompressibles</b>	<b>2 307 420,00 €</b>	<b>154 548,62 €</b>	<b>-6,70%</b>
<b>salaires et charges</b>	<b>2 307 420,00 €</b>	<b>154 548,62 €</b>	<b>-6,70%</b>
Crèche	487 944,00 €	36 525,46 €	-7,49%
CDD suspendus	-	8 947,09 €	0,00%
IJ Arrêt de travail	-	1 212,40 €	0,00%
salaires : temps non travaillé	487 944,00 €	46 684,95 €	-9,57%
<b>Général</b>	<b>1 819 476,00 €</b>	<b>118 023,16 €</b>	<b>-6,49%</b>
CDD suspendus	-	11 407,00 €	0,00%
IJ Arrêt de travail	-	2 909,60 €	0,00%
salaires : temps non travaillé	1 819 476,00 €	132 339,76 €	-7,27%
<b>Total général</b>	<b>2 307 420,00 €</b>	<b>154 548,62 €</b>	<b>-6,70%</b>



### 2) l'anticipation de la baisse des recettes périscolaires sur le BP 2020

#### Participations familles

#### baisse de :

restauration	20 000,00 €
garderies	3 400,00 €
mercredis	3 200,00 €
Petites Vacances	5 400,00 €
<b>Total</b>	<b>32 000,00 €</b>

✗ -245 796,18

#### Crédits BP

#### Corrigés

398 235,00 € -28,11%

#### Impact corrigé

✗ -134 938,80 €

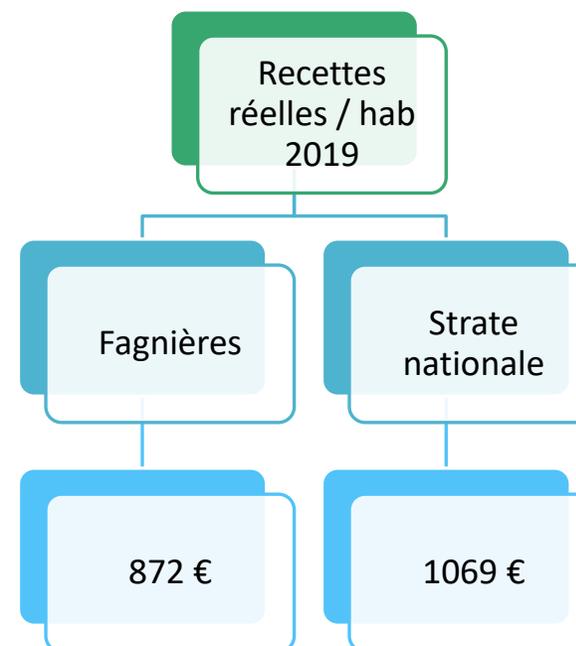
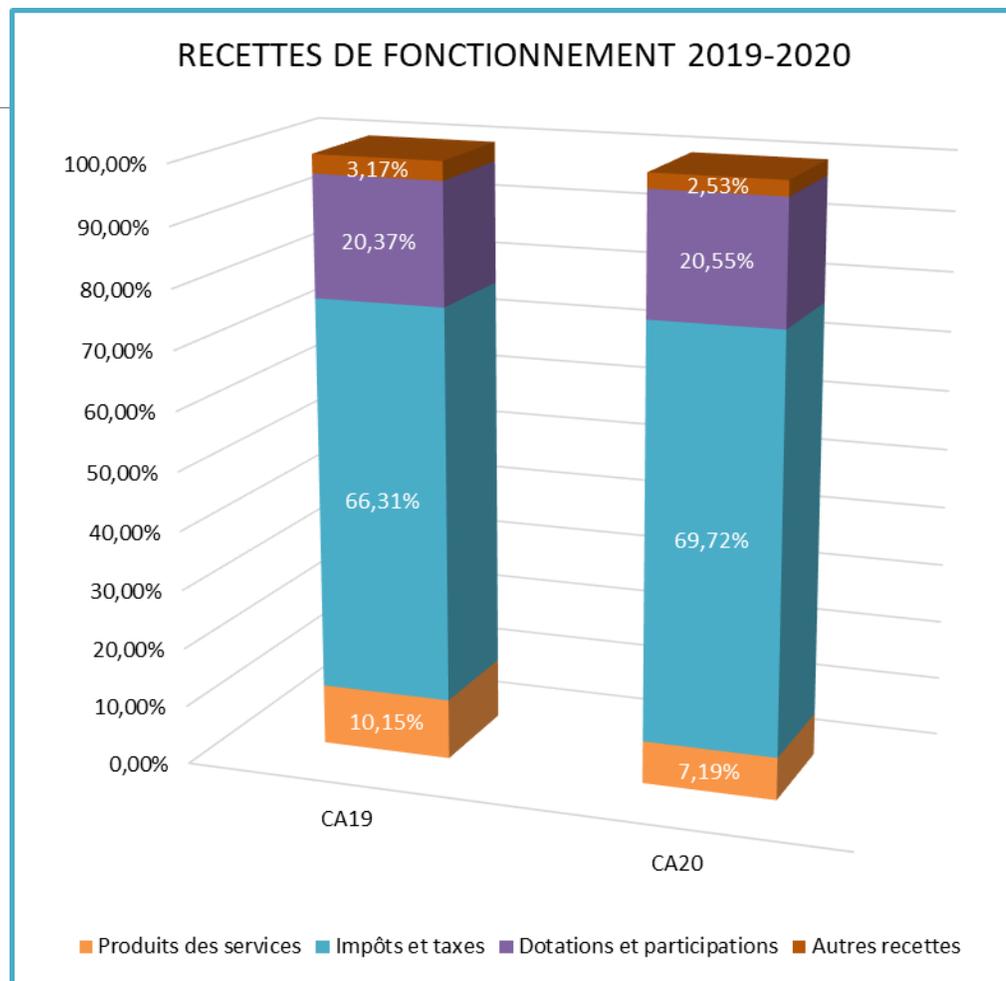
Participations familles \*

Coût net total

# IMPACT COVID-19



# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# FISCALITE ET DOTATIONS DE L'ETAT



## FISCALITE – Dotations Etat

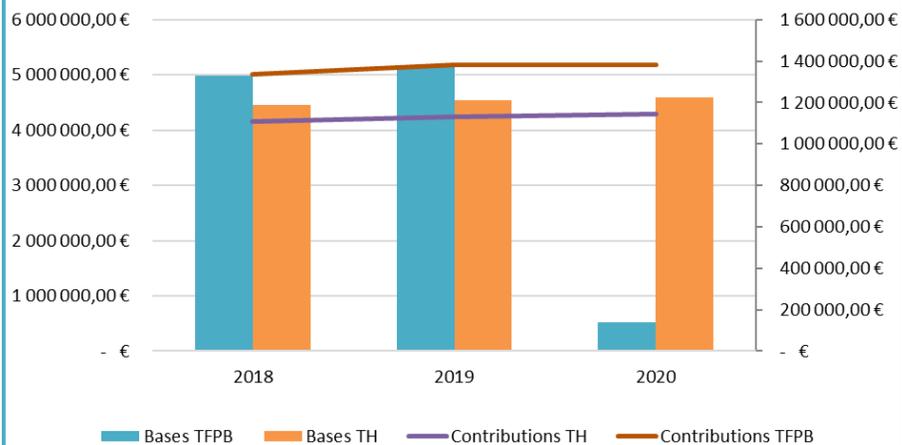
**Contributions directes : 2 554 901 €**

**Dotations  
(DGF – DSR – DNP) 368 035 €**

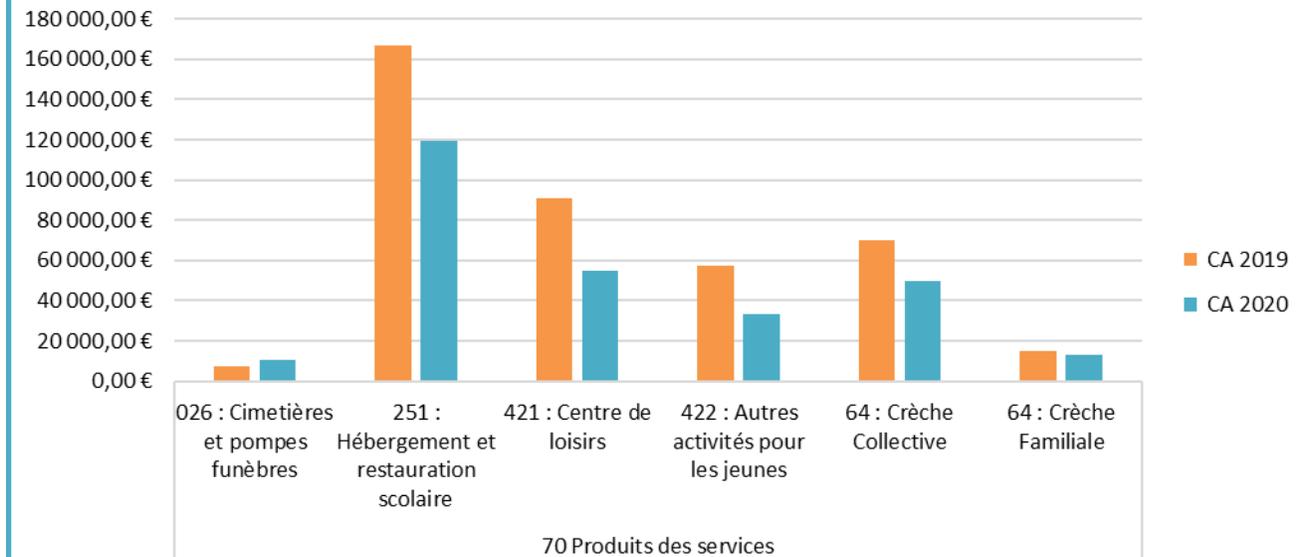
**FPIC net : 70 081 €**

## RECETTES DES SERVICES

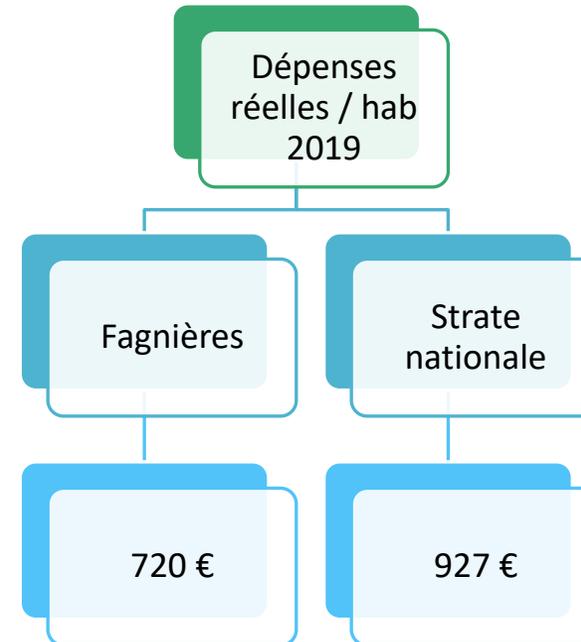
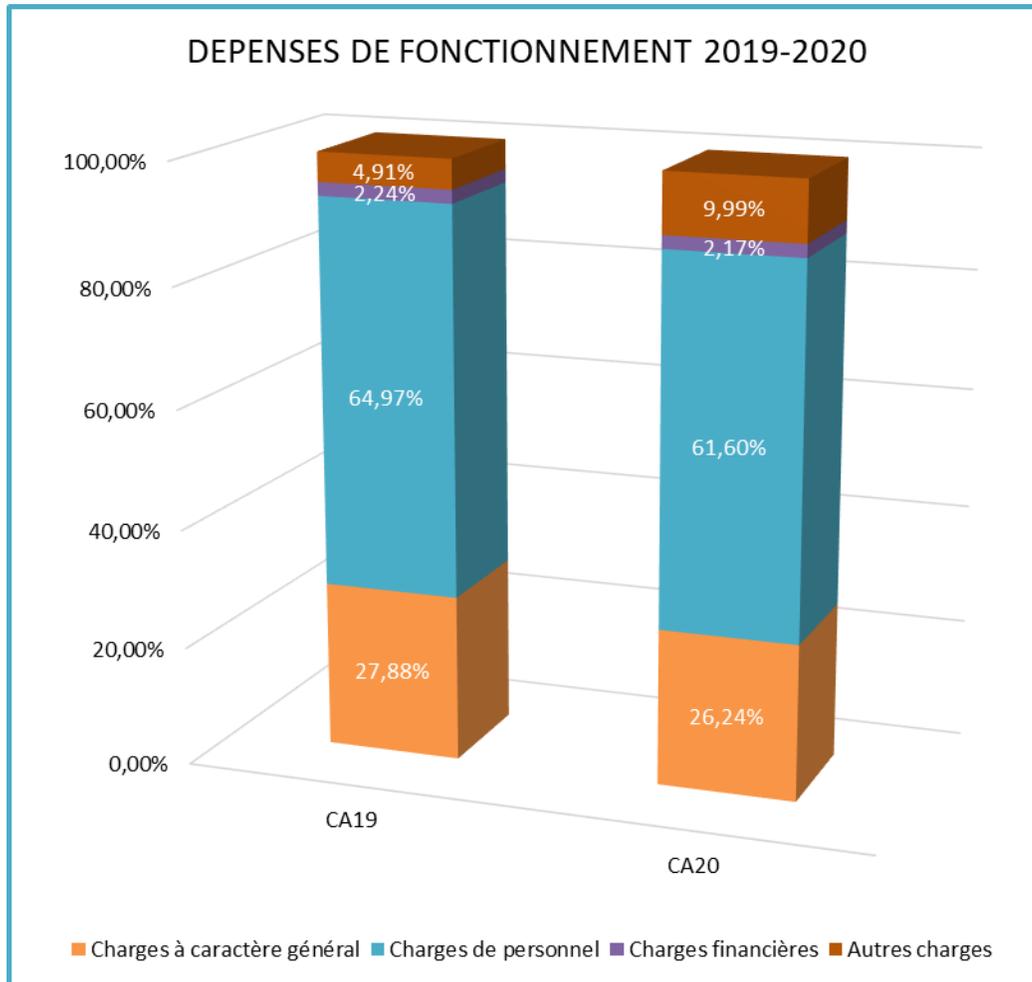
### CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018-2020



### Recettes des services variation 2019-2020



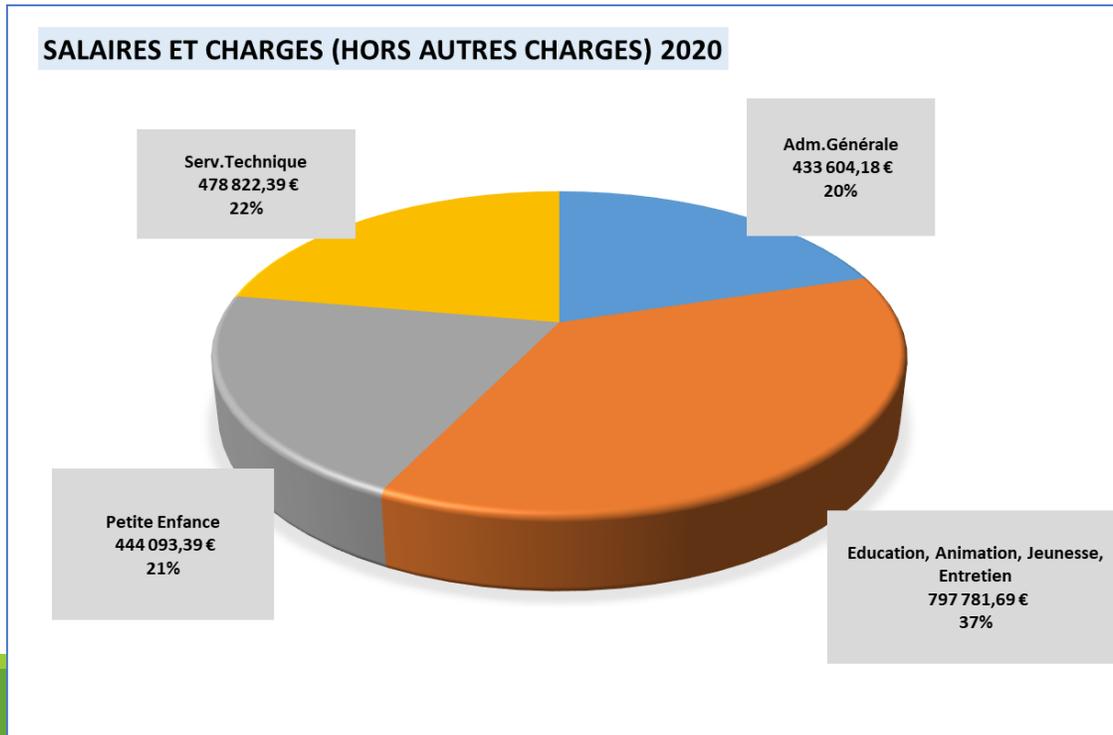
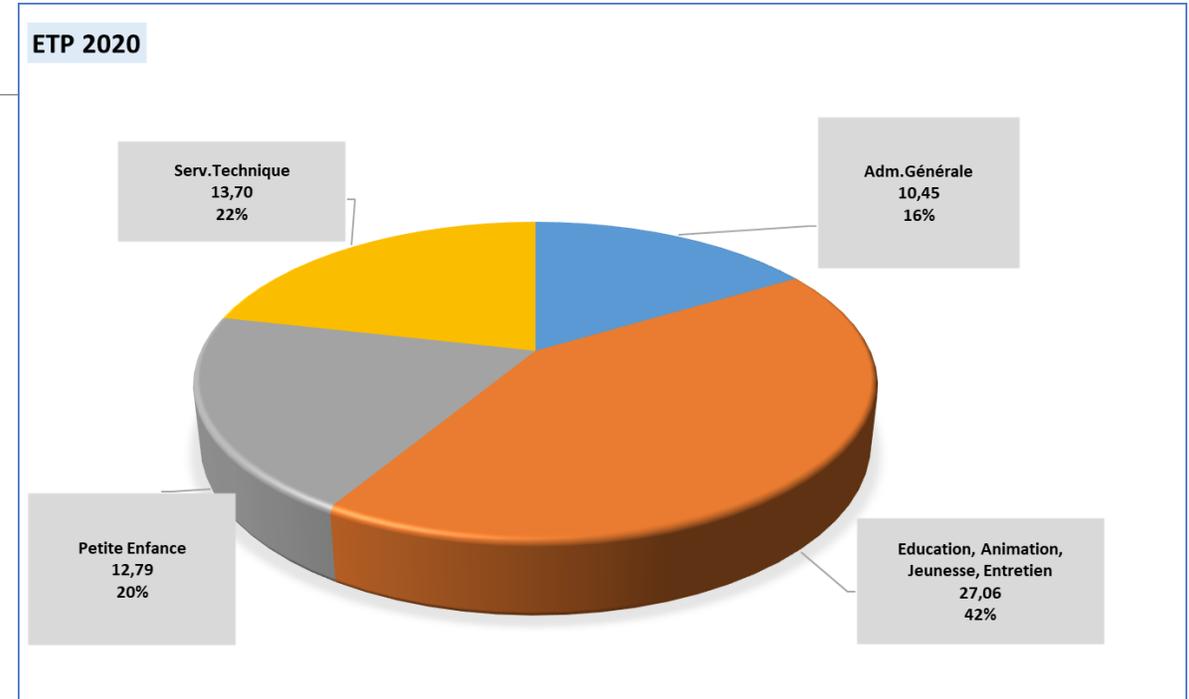
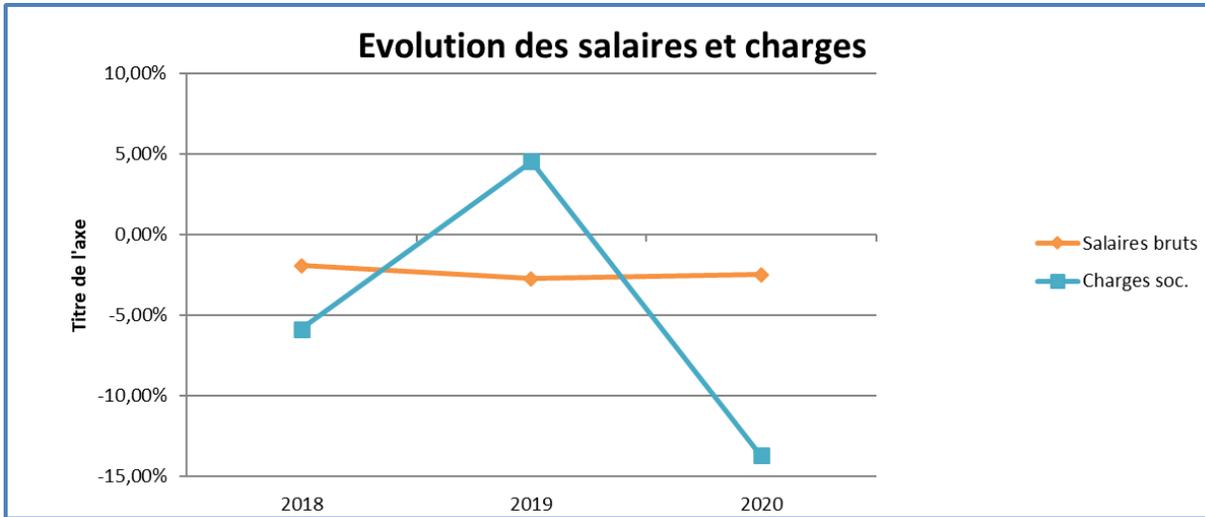
# DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



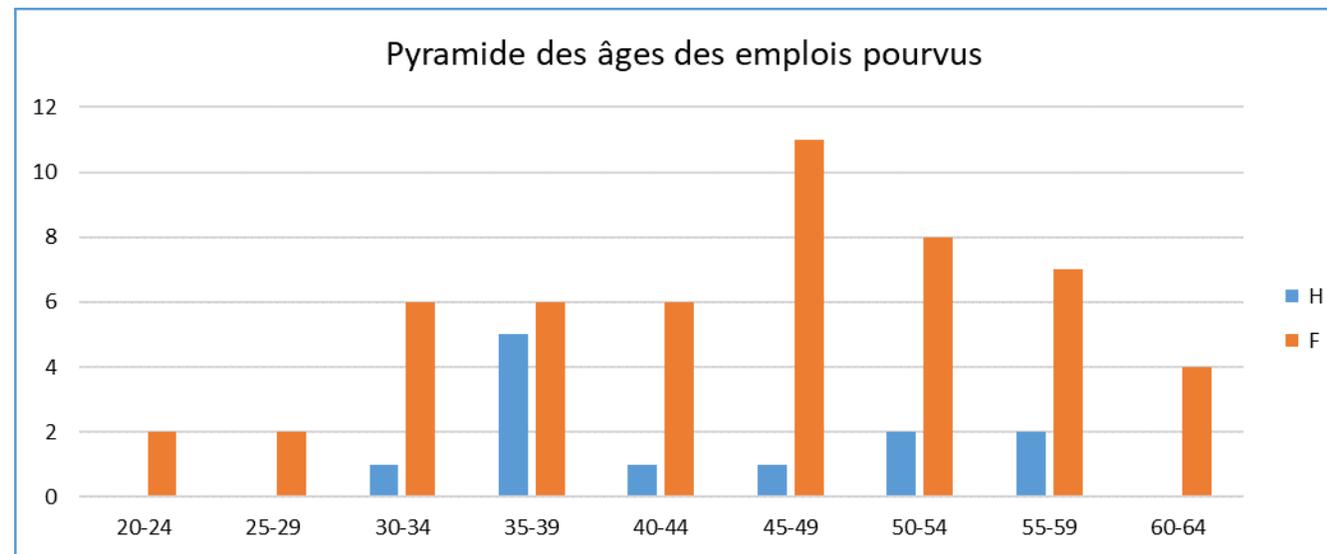
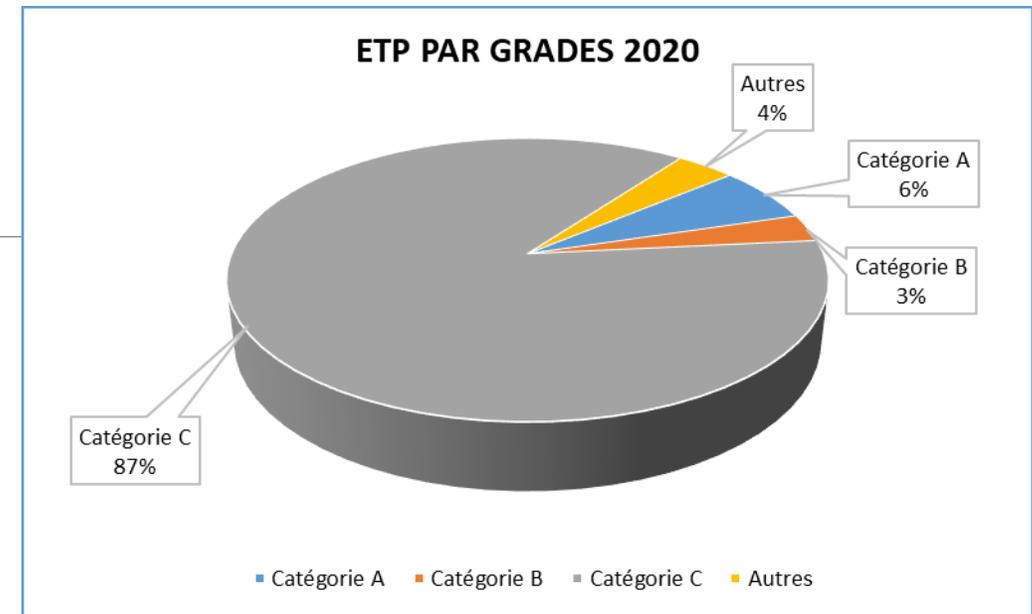
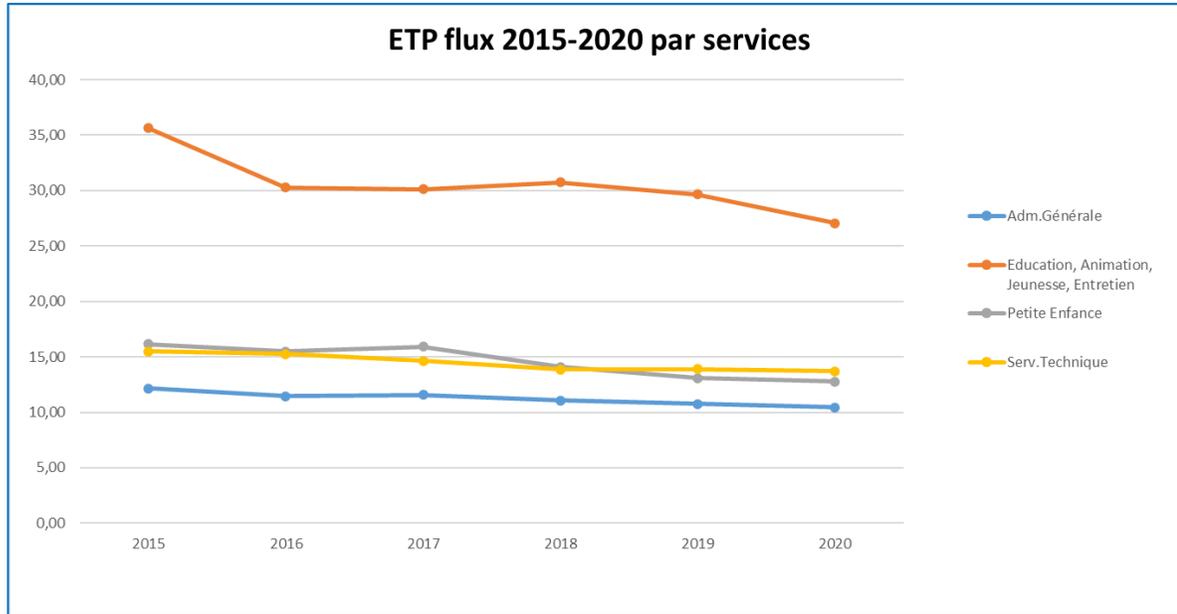
L'impact Covid ne permet pas une analyse cohérente avec 2019.  
Chapitre 67 : transfert résultat 2019 Budget annexe de l'Eau à  
Chalons Agglo de : 207 616 €



# CHARGES DE PERSONNEL



# CHARGES DE PERSONNEL



# Crèche Petits Petons

## Crèche Familiale

- Dépenses 92 638,57 €
- Recettes 57 353,41 €
- Résultat - 35 285,16 €

## Crèche collective

- Dépenses 486 377,41 €
- Recettes 256 632,02 €
- Résultats - 229 745,39 €

Charges	Crèche Familiale		Crèche Collective		COUT TOTAL	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020
<b>Dépenses</b>						
Chap 011 charges gestion courante	3 535,12 €	3 191,11 €	43 162,61 €	37 143,04 €	46 697,73 €	40 334,15 €
Chap 012 sal & charges	99 465,44 €	88 355,45 €	443 042,21 €	428 988,76 €	542 507,65 €	517 344,21 €
Chap 65 autres charges			- €	2,54 €	- €	2,54 €
Chap 66 charges financières	626,00 €	548,98 €	9 813,00 €	8 600,66 €	10 439,00 €	9 149,64 €
Chap 68 provisions				3 135,00 €		3 135,00 €
Dot.Amort	431,74 €	543,03 €	6 763,97 €	8 507,41 €	7 195,71 €	9 050,44 €
<b>Total</b>	<b>104 058,30 €</b>	<b>92 638,57 €</b>	<b>502 781,79 €</b>	<b>486 377,41 €</b>	<b>606 840,09 €</b>	<b>579 015,98 €</b>
<b>Recettes</b>						
CAF	78 217,01 €	44 315,42 €	155 985,12 €	194 923,37 €	234 202,13 €	239 238,79 €
MSA	1 568,11 €		2 065,93 €	7 178,28 €	3 634,04 €	7 178,28 €
ASP (contrats aidés)			- €		- €	- €
Part.Familles	15 115,65 €	13 008,85 €	70 189,31 €	49 776,26 €	85 304,96 €	62 785,11 €
Autres	- €	29,14 €	2 138,31 €	4 754,11 €	2 138,31 €	4 783,25 €
<b>Total</b>	<b>94 900,77 €</b>	<b>57 353,41 €</b>	<b>230 378,67 €</b>	<b>256 632,02 €</b>	<b>325 279,44 €</b>	<b>313 985,43 €</b>
<b>Coût net</b>	<b>- 9 157,53 €</b>	<b>- 35 285,16 €</b>	<b>- 272 403,12 €</b>	<b>- 229 745,39 €</b>	<b>- 281 560,65 €</b>	<b>- 265 030,55 €</b>
Note :						
sont intégrés dans le chapitre 012 :						
coût serv.supports	12 918,05 €	10 806,81 €	48 066,89 €	53 202,79 €	60 984,94 €	64 009,60 €
assurances statutaires	2 352,72 €		10 399,16 €	11 626,53 €	12 751,88 €	11 626,53 €
2018 fut l'année de renouvellement du contrat enfance jeunesse. La subvention CEJ 2018 est affectée totalement sur 2019						
<b>ETP</b> (effectifs temps plein)	2,21	2,24	10,88	10,55	13,09	12,79



# DETTE

N° Dette	BUDGET GENERAL	Capital initial	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
E19	VOIRIES	111 000,00	20 644,10	11 672,32	2 375,94					
E20	ENTRETIEN-HAUT COMBEAU-HEYRENDT	70 800,00	17 651,73	11 995,89	6 115,06					
E21	VOIRIE ACCES CRECHE	62 630,00	18 406,88	13 427,14	8 228,76	2 802,15				
E22	DAUELLE-OUESSANT-ROUSSEAU	160 000,00	50 748,73	38 051,46	24 762,59	10 854,55				
E23	HANGAR	112 300,00	37 749,47	28 943,97	19 730,03	10 088,69				
E25	TERRAIN CLSH OP 216	63 300,00	8 224,34	1 680,49						
E26	N.DU MOULIN ET-DES POSTES	60 000,00	22 531,95	17 921,91	13 093,73	8 037,09	2 741,20			
E27	ENFOUISSEMENT LIGNES MOYENNES TENSION	59 000,00	14 433,87	9 622,59	4 811,31					
E28	RUES BLERIOT ET GUYNEMER	126 000,00	49 253,44	41 044,54	32 835,64	24 626,74	16 417,84	8 208,94		
E29	CLSH ET VOIRIES DIVERSES	1 000 000,00	536 731,41	487 937,64	439 143,87	390 350,10	341 556,33	292 762,56	243 968,79	195 175,02
E30	INVESTISSEMENTS 2011	700 000,00	476 332,09	443 758,75	410 036,98	375 126,29	338 984,76	301 569,00	262 834,07	222 733,49
E31	VOIRIES 2015	800 000,00	653 333,37	600 000,05	546 666,73	493 333,41	440 000,09	386 666,77	333 333,45	280 000,13
E32	VOIRIES 2017	1 000 000,00	949 999,99	883 333,31	816 666,63	749 999,95	683 333,27	616 666,59	549 999,91	483 333,23
E33	DETTE 2019	1 240 000,00		1 240 000,00	1 172 203,39	1 088 474,59	1 004 745,79	921 016,99	837 288,19	753 559,39
E33	DETTE 2020	900 000,00			400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		6 885 030,00	2 908 467,99	3 851 689,36	3 896 670,66	3 153 693,56	2 827 779,28	2 526 890,85	2 227 424,41	1 934 801,26
	<b>Variation annuelle :</b>									
	Dette		-275 775,10 €	943 221,37 €	44 981,30 €	-742 977,10 €	-325 914,28 €	-300 888,43 €	-299 466,44 €	-292 623,15 €
	Amortissement		54 171,04 €	21 003,53 €	558 240,07 €	-112 041,60 €	-417 062,82 €	-25 025,85 €	-1 421,99 €	-6 843,29 €
	intérêts		2 135,39 €	-6 016,55 €	385,33 €	-7 261,63 €	-8 682,74 €	-6 852,73 €	-6 127,15 €	-6 125,79 €
	annuités		56 306,43 €	14 986,98 €	558 625,40 €	-119 303,23 €	-425 745,56 €	-31 878,58 €	-7 549,14 €	-12 969,08 €



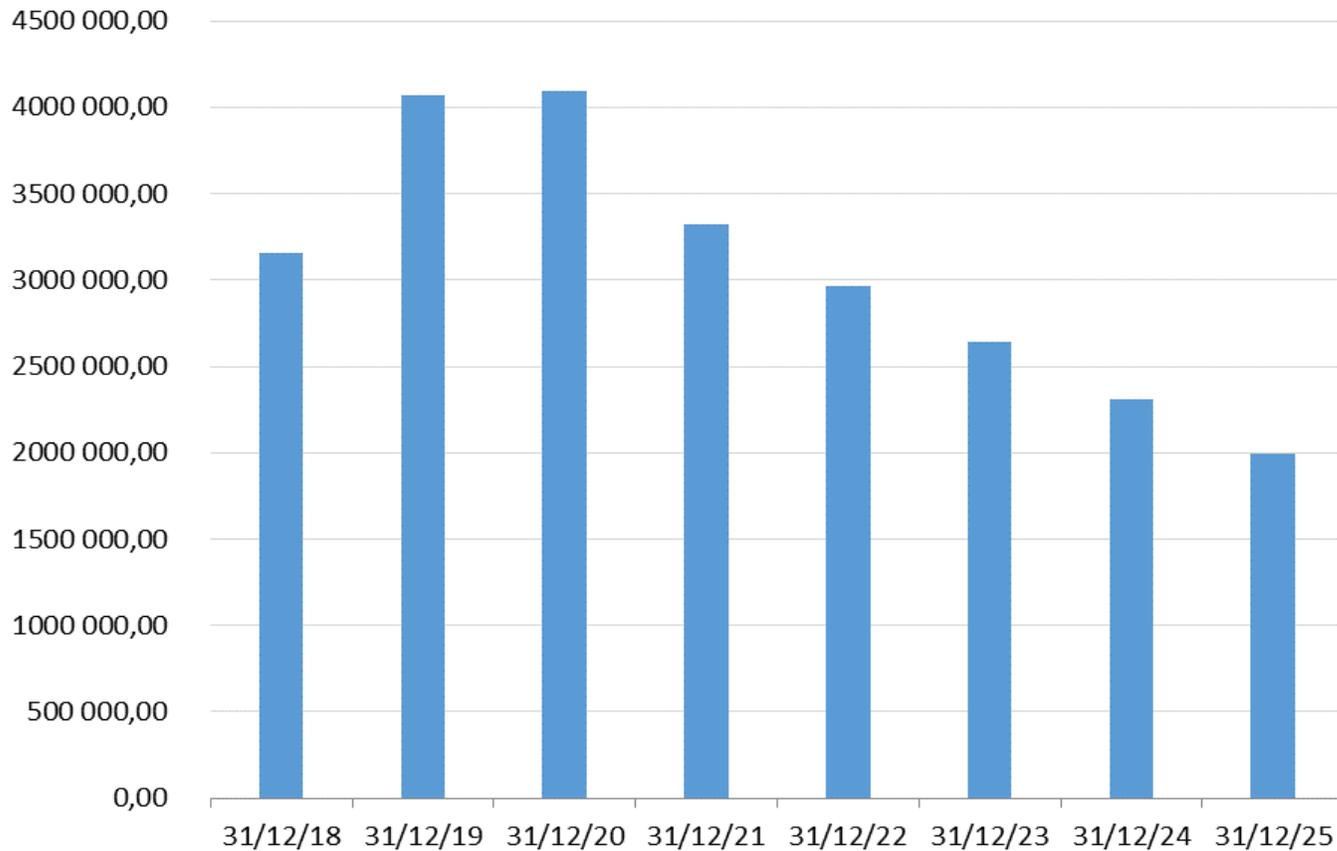
N° Dette	CRECHE PETITS PETONS	Capital initial	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
E1	Construction	570 000,00	248 013,31 €	220 456,28 €	192 899,25 €	165 342,22 €	137 785,19 €	110 228,16 €	82 671,13 €	55 114,10 €
	Variation annuelle :									
	Dette		-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €
	Amortissement		-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €	-27 557,03 €
	intérêts		-1 289,67 €	-1 289,67 €	-1 289,67 €	-1 289,66 €	-1 289,67 €	-1 289,67 €	-1 289,67 €	-1 289,67 €
	annuités		-28 846,70 €	-28 846,70 €	-28 846,70 €	-28 846,69 €	-28 846,70 €	-28 846,70 €	-28 846,70 €	-28 846,70 €
	Type amort : An C = annuité constante / Am C = amortissement constant	trimestrielle / A = annuelle								
N°	Objet	Capital initial	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
	<b>CONSOLIDATION</b>	7 455 030,00	3 156 481,30	4 072 145,64	4 089 569,91	3 319 035,78	2 965 564,47	2 637 119,01	2 310 095,54	1 989 915,36
	Variation annuelle :									
	Dette		-303 332,13 €	915 664,34 €	17 424,27 €	-770 534,13 €	-353 471,31 €	-328 445,46 €	-327 023,47 €	-320 180,18 €
	Amortissement		26 614,01 €	-6 553,50 €	530 683,04 €	-139 598,63 €	-444 619,85 €	-52 582,88 €	-28 979,02 €	-34 400,32 €
	intérêts		845,72 €	-7 306,22 €	-904,34 €	-8 551,29 €	-9 972,41 €	-8 142,40 €	-7 416,82 €	-7 415,46 €
	annuités		27 459,73 €	-13 859,72 €	529 778,70 €	-148 149,92 €	-454 592,26 €	-60 725,28 €	-36 395,84 €	-41 815,78 €
	dette par hab Fagnieres		650,55 €	825,32 €	834,61 €	680,13 €	610,20 €	544,86 €	479,27 €	414,57 €
	dette par hab strate Villes moyennes 3500-5000		763,00 €	751,00 €						

La commune se désendette annuellement de 320 K€ en moyenne



# DETTE

## ETAT DE LA DETTE EN CAPITAL PLURIANNUELLE



### Indice d'endettement :

Pour le bilan 2020, l'indice est de 1. Cet indice est le produit de l'encours de la dette par les recettes réelles de fonctionnement.

La crise sanitaire a impacté le budget :

- Retard ou allongement des délais d'exécution des projets de travaux d'investissement,
- Retard dans l'encaissement des subventions 693 K€ sur 1 220 K€  
➔ Remboursement partiel du prêt relais : 500 K€ sur 900 K€
- Baisse des recettes de fonctionnement

Cet indice redescend au bilan 2021 après remboursement du prêt relais.

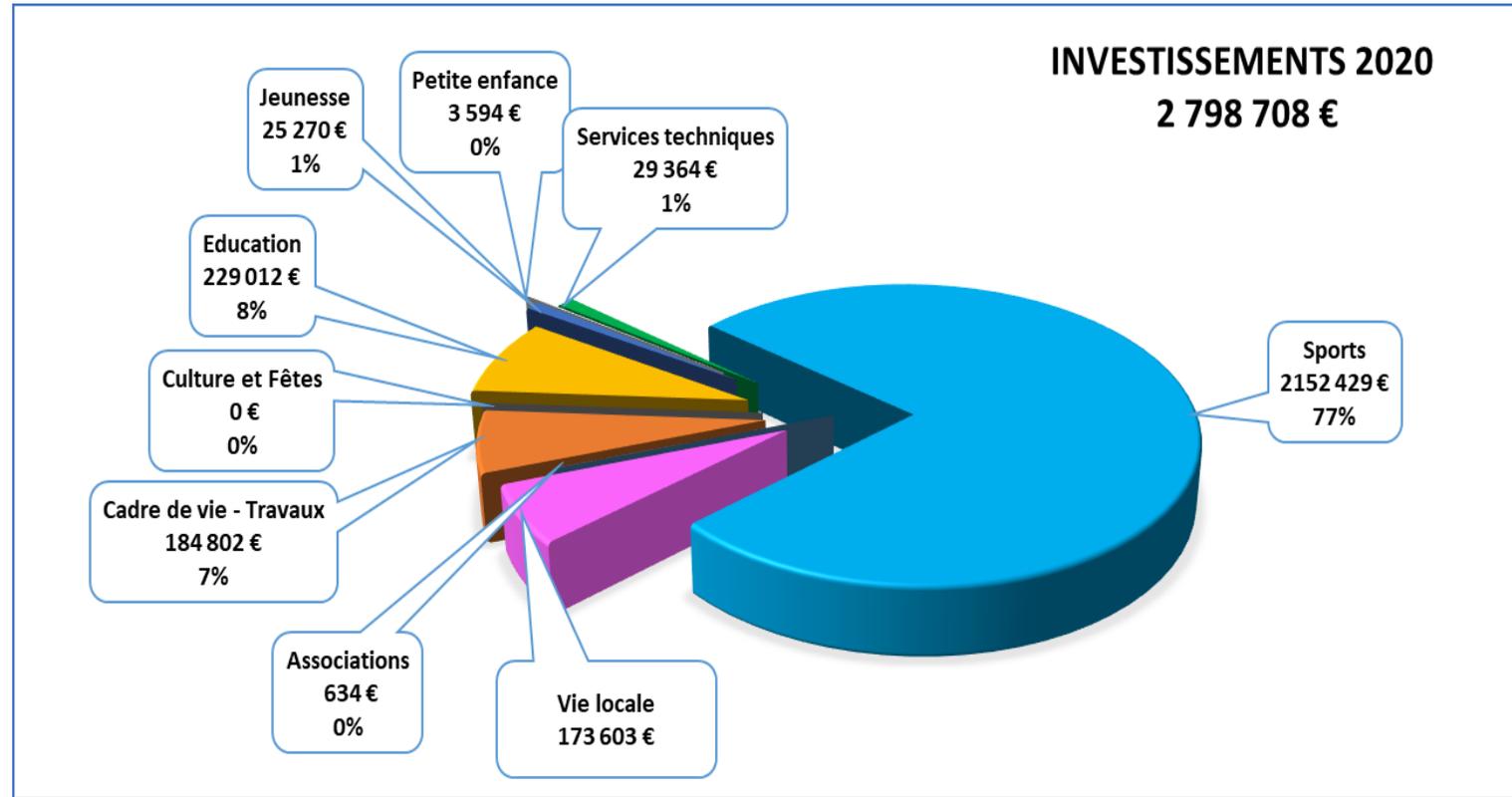
Encours de la dette	2019	2020
Indice d'endettement (encours dette/RRF) < 1	0,95	0,99
Taux d'endettement (annuité dette/RRF)	9,46%	11,27%
Annuité de la dette par habitant	81,86 €	277,13 €
Poids de la dette (nombre d'années pour rembourser la dette) < 12	5,12	7,59



# SECTION D'INVESTISSEMENT

Chaque catégorie regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement y afférent :  
équipements et travaux

- \* Culture et fêtes : équipements d'illuminations
- \* Vie locale : travaux et équipements pour la mairie, manifestations et funéraire
- \* Services techniques : balayeuse, divers équipements
- \* Travaux et Cadre de vie : travaux et équipements pour l'espace public (voiries et ses aménagements, réseaux, espaces verts) : Patrimoine, travaux, sécurité, développement économique, artisanat et commerce.
- \* Sports : inclus les travaux réalisés du nouveau complexe sportif (terrain de football synthétique et piste BMX homologués) pour 2 151 949 €.



	BP 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes réelles de fonctionnement (hors C.D et DGF)	1 154 816,00 €	1 212 119,00 €	1 219 854,00 €
Contributions directes	2 599 224,00 €	2 599 224,00 €	2 599 224,00 €
DGF	233 908,00 €	228 408,00 €	222 908,00 €
Trav Régie	57 139,00 €	54 299,00 €	54 299,00 €
<b>total recettes</b>	<b>4 045 087,00 €</b>	<b>4 094 050,00 €</b>	<b>4 096 285,00 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais de personnel, financiers)	1 323 184,00 €	1 328 768,57 €	1 332 088,43 €
Chap 012 frais de personnel	2 364 832,00 €	2 425 309,00 €	2 470 253,00 €
<b>total dépenses</b>	<b>3 688 016,00 €</b>	<b>3 754 077,57 €</b>	<b>3 802 341,43 €</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>357 071,00 €</b>	<b>339 972,43 €</b>	<b>293 943,57 €</b>
Intérêts annuels de la dette	70 112,13 €	60 334,00 €	52 342,00 €
<b>Epargne brute (CAF)</b>	<b>286 958,87 €</b>	<b>279 638,43 €</b>	<b>241 601,57 €</b>
Capital annuel de la dette	370 538,00 €	353 473,00 €	328 448,00 €
Capital annuel de la dette RAR N-1	400 000,00 €		
<b>Epargne nette (CAF Nette)</b>	<b>- 483 579,13 €</b>	<b>- 73 834,57 €</b>	<b>- 86 846,43 €</b>
Recettes réelles d'investissement	753 877,77 €	233 417,00 €	183 815,00 €
Recettes réelles d'investissement RAR	526 793,00 €		
sous total recettes investissement	1 280 670,77 €	233 417,00 €	183 815,00 €
<b>Capacité d'investissement</b>	<b>797 091,64 €</b>	<b>159 582,43 €</b>	<b>96 968,57 €</b>
Dépenses d'investissements Nouveau programme	255 079,00 €	738 020,00 €	277 080,00 €
Dépenses d'investissements RAR	790 516,00 €		
Trav régie	57 139,00 €	54 299,00 €	54 299,00 €
sous total programme investissement	1 102 734,00 €	792 319,00 €	331 379,00 €
<b>Besoin ou excédent de financement</b>	<b>- 305 642,36 €</b>	<b>- 632 736,57 €</b>	<b>- 234 410,43 €</b>
Emprunt de l'exercice : nouveaux	- €	- €	- €
Emprunt de l'exercice RAR 2019 :			
Emprunt : 940 000 €			
Prêt relais : 900 000 €			
<b>Variation du FDR</b>	<b>- 305 642,36 €</b>	<b>- 632 736,57 €</b>	<b>- 234 410,43 €</b>
<b>FDR Initial</b>	<b>1 587 303,11 €</b>	<b>1 281 660,75 €</b>	<b>648 924,18 €</b>
<b>FDR Final</b>	<b>1 281 660,75 €</b>	<b>648 924,18 €</b>	<b>414 513,75 €</b>
<b>Encours de la dette</b>	<b>3 319 035,78 €</b>	<b>2 965 564,47 €</b>	<b>2 637 119,01 €</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>440 650,13 €</b>	<b>413 807,00 €</b>	<b>380 790,00 €</b>
<b>Poids de la dette (encours dette/Epargne brute) &lt; 8 ans pour banque / 10 ans zone rouge</b>	11,57	10,60	10,92
<b>Indice d'endettement (encours dette/RRF) &lt; 1</b>	0,82	0,72	0,64
<b>Taux d'endettement (annuité dette/RRF)</b>	10,89%	10,11%	9,30%
<b>Taux d'épargne brute (EB/RRF) (limite &lt; 8 % / exclusion à 5 %)</b>	7,09%	6,83%	5,90%
<b>Taux d'épargne nette (EN/RRF)</b>	-11,95%	-1,80%	-2,12%



## Prospective financière 2021.

# PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## Dépenses :

Notre objectif est de contenir notre niveau de dépenses. Toutefois, nous sommes contraints par nos obligations légales et les évolutions structurelles (révisions contractuelles, taux sociaux).

Nos prévisions incluent les nouvelles dépenses programmées dans une optique d'économie en terme d'énergie et d'organisation (Smart City, numérique, vidéoprotection...) dans le cadre d'une gestion efficiente.

- Chapitre 011 : -5,29 %
- Charges de personnel : une réflexion est en cours sur le temps de travail afin de respecter le temps légal de 1607 h. Pour Fagnières, cela revient à supprimer les jours « d'ancienneté », représentant env. 680 heures. Les effectifs globaux devraient rester stables. (Application de la loi de transformation publique : l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique met fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale - 1 607 heures).

## Recettes :

Avec la participation des collectivités au redressement des finances publiques, la perte d'autonomie en matière fiscale, la baisse des revenus des ménages impactant le niveau des ressources de nos services, les recettes des services après la fiscalité sont notre 2<sup>ème</sup> ressource financière.

Ces recettes n'ont pas fait l'objet de révisions annuelles régulières (restauration 2013, garderies 2015, salles 2015...), alors que la commune subit l'inflation, les indexations des marchés publics et les hausses du coût de la main d'œuvre.

Les effets de la crise Covid-19 sur l'exercice 2021 et d'une éventuelle 3<sup>ème</sup> vague plongent les collectivités dans l'inconnu.

Notre but est de stabiliser notre niveau d'épargne cumulé.

Nos taux de fiscalité ne seront pas révisés à la hausse.

Le programme d'investissement sera fixé en fonction de notre capacité financière à les financer, sans contracter de nouvelle dette à court terme.



# Perspectives budgétaires

## **Réforme fiscale des contributions directes des ménages :**

TH : Suite à la suppression de la taxe d'habitation à 80 % des redevables au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le dispositif est élargi aux 20 % restants jusqu'à l'horizon 2023.

La TH est compensée dès 2021 sur la base du taux voté en 2017 de la commune ajouté au taux départemental. La variation à la baisse du produit sera compensée par l'application d'un coefficient correcteur.

## **Taxe sur le foncier bâti :**

La valeur locative des locaux professionnels évaluée à 185 000 € sera réduite de moitié.

La perte du produit induit sera compensée par l'Etat.

**Produit estimé attendu :  
2 599 224 €**

## **Dettes :**

Le solde du prêt relais de 400 000 € sera remboursé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 dès réception du solde des subventions.

➤ Indice d'endettement estimé < 1

La faible dynamique et la baisse de nos recettes induisent une baisse de notre CAF et pénalisent le ratio.

## **Impact futur du plan de relance national :**

Les collectivités territoriales ont activement participé au redressement des finances publiques depuis 2013 par l'écrêtement de leurs DGF. Afin d'atteindre les objectifs nationaux en terme de PIB et dette publique, il faudra s'attendre à une « sollicitation » des collectivités dès 2022.

Devant l'inconnu des mesures nationales à venir, il convient d'être mesuré et prudent dans notre gestion.



Planification	RAR 2020	2021 Nlles opérations	BP 2021 Total	2022	2023
<b>B.Général</b>	<b>385 216 €</b>	<b>691 564,00 €</b>	<b>1 076 780,00 €</b>	<b>774 820 €</b>	<b>319 780 €</b>
<b>Assoc</b>		<b>8 266,00 €</b>	<b>8 266,00 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
assoc		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €	2 000 €
TR Maison assoc		6 266,00 €	6 266,00 €		
<b>Culture &amp; fêtes</b>	<b>1 560 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>5 560,00 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>4 000 €</b>
festivités	1 560 €		1 560,00 €		
Illuminations		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000 €	4 000 €
<b>Education</b>	<b>129 147 €</b>	<b>389 746,00 €</b>	<b>518 893,00 €</b>	<b>12 100 €</b>	<b>8 400 €</b>
Numérique	17 852 €	33 823,00 €	51 675,00 €	3 700 €	- €
Périsco	11 755 €	17 230,00 €	28 985,00 €	6 000 €	6 000 €
scolaire	99 540 €	338 693,00 €	438 233,00 €	2 400 €	2 400 €
<b>sécurité</b>	<b>1 028 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>7 528,00 €</b>	<b>6 500 €</b>	<b>6 500 €</b>
sécurité incendie	1 028 €	6 500,00 €	7 528,00 €	6 500 €	6 500 €
<b>Serv tk</b>	<b>3 360 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>29 360,00 €</b>	<b>27 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
Serv tk	3 360 €	26 000,00 €	29 360,00 €	27 000 €	6 000 €
<b>Vie locale</b>	<b>32 045 €</b>	<b>49 300,00 €</b>	<b>81 345,00 €</b>	<b>27 400 €</b>	<b>35 850 €</b>
funéraire	16 980 €	17 885,00 €	34 865,00 €	2 400 €	19 400 €
mairie	15 065 €	31 415,00 €	46 480,00 €	25 000 €	16 450 €
<b>TR Divers</b>		<b>42 634,00 €</b>	<b>42 634,00 €</b>	<b>48 900 €</b>	<b>48 900 €</b>
TR Divers		42 634,00 €	42 634,00 €	48 900 €	48 900 €
<b>Cadre de vie</b>	<b>164 885 €</b>	<b>107 764,00 €</b>	<b>272 649,00 €</b>	<b>616 500 €</b>	<b>208 130 €</b>
aire jeux	60 000 €		60 000,00 €		
Réseaux	15 279 €	42 024,00 €	57 303,00 €	20 840 €	13 640 €
Signalétique	31 400 €	18 000,00 €	49 400,00 €	18 000 €	3 000 €
voiries	5 000 €	30 600,00 €	35 600,00 €	577 660 €	191 490 €
Foncier	7 100 €		7 100,00 €		
Vidéosurveillance	46 106 €	17 140,00 €	63 246,00 €		
<b>Sports</b>	<b>53 191 €</b>		<b>53 191,00 €</b>		
sport	19 673 €		19 673,00 €		
Foncier	33 518 €		33 518,00 €		
<b>Smart city</b>		<b>57 354,00 €</b>	<b>57 354,00 €</b>	<b>30 420 €</b>	
Signalétique		1 086,00 €	1 086,00 €		
Vidéosurveillance		900,00 €	900,00 €		
Système d'information		40 260,00 €	40 260,00 €		
E.Public		1 908,00 €	1 908,00 €		
fibre optique et wifi		600,00 €	600,00 €		
CDV		12 600,00 €	12 600,00 €		
Patrimoine			0,00 €	30 420 €	
<b>Crèche</b>		<b>10 155,00 €</b>	<b>10 155,00 €</b>	<b>6 900 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Petite enf</b>		<b>10 155,00 €</b>	<b>10 155,00 €</b>	<b>6 900 €</b>	<b>1 000 €</b>
crèche		10 155,00 €	10 155,00 €	6 900 €	1 000 €
<b>Salles</b>	<b>5 200 €</b>	<b>10 599,00 €</b>	<b>15 799,00 €</b>	<b>10 599 €</b>	<b>10 599 €</b>
<b>Salles</b>	<b>5 200 €</b>	<b>10 599,00 €</b>	<b>15 799,00 €</b>	<b>10 599 €</b>	<b>10 599 €</b>
salles	5 200 €	10 599,00 €	15 799,00 €	10 599 €	10 599 €
<b>Total général</b>	<b>390 416 €</b>	<b>712 318,00 €</b>	<b>1 102 734,00 €</b>	<b>792 319 €</b>	<b>331 379 €</b>

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Quelques exemples

### Education :

- Travaux (TR) de rénovation thermique de 2 écoles : 355 K€  
=> Mat. Collines : isolation par l'extérieur et installation d'une centrale de traitement de l'air  
=> E. Primaire : installation d'une centrale de traitement de l'air
- Travaux d'aménagement d'un nouveau dortoir à la maternelle des Tilleuls 79 K€
- Numérique : poursuite du programme du renouvellement 51 K€
- Vidéo Protection des abords des écoles : 63 K€

### Cadre de vie :

- Lancement du projet Smart City avec Chalons-Agglomération : 57 K€
- Éclairage public et signalisation tricolore : 42 K€
- Signalétique dont panneaux d'affichage : 18 K€

### Service technique :

- Poursuite du renouvellement du parc de véhicules 20 K€

**Subventions d'équipement :** l'Etat, le Département et le Feder seront sollicités pour un montant prévisionnel de 260 K€ pour les projets scolaires et vidéo protection.

# PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## Programmation prévisionnelle d'entretien et de réfection des voiries communales 2021-2023 :

Nature des travaux d'entretien	Montant ttc
Enduits rue H.Boucher	19 599,36 €
Enduits bicouche rue R.Godfrin	6 010,80 €
Enrobés rue R.Godfrin	30 538,27 €
Entrée enrobé ruelle P.Vouet	5 386,08 €
Enduit bicouche chemin P.Vouet	4 193,17 €
Enduit monocouche rue P.Puget	19 566,50 €
<b>Total</b>	<b>85 294,18 €</b>

Nature des travaux de réfection	Montant ttc
Solde travaux Route d'Epernay 2020	5 000,00 €
Passage surélevé rue L Kanner	23 100,00 €
Enfouissement EP Route d'Epernay (264000x30% + telecom 82500 ttc)	148 500,00 €
Travaux de voirie CDG et équipements de voiries (programmation coussins berlinois)	628 150,40 €
<b>Total</b>	<b>804 750,40 €</b>

CDG : avenue Charles de Gaulle





MERCI

---

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 janvier 2021
--

Date d'affichage 14 janvier 2021
-------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, GERARD Bernard, LAPLACE Christine, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Laetitia.**

Représentés : **COQUERET Véronique par FENAT Denis, DELJEHIER Marie-Béatrice par LE LAY Chantal.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

N° de délibération : **2021\_01\_21\_01**

Rapporteur : **M. WALA**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose : « *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** l'article D.3312-3 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires, des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRé) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

**VU** le décret N°2016 -841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

**VU** le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ;

**VU** la loi n°2020-1721 de Finances 2021 ;

**VU** le rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2021 ;

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et sur la gestion de la dette.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Denis FENAT



Denis FENAT

DENIS FENAT  
2021.01.22 11:59:30 +0100  
Ref:20210122\_091202\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 janvier 2021
--

Date d'affichage 14 janvier 2021
-------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, GERARD Bernard, LAPLACE Christine, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Laetitia.**

Représentés : **COQUERET Véronique par FENAT Denis, DELJEHIER Marie-Béatrice par LE LAY Chantal.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

N° de délibération : **2021\_01\_21\_02**

Rapporteur : **M. FENAT**

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées, liquidées et mandatées que dans la limite des crédits inscrits au budget.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020, soit 385 216 €.

Toutefois, l'article L 1612-1 du CGCT dispose que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 30 avril en période de renouvellement de l'assemblée, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, soit 884 430.19 € (3 537 720.77 € x 0.25).

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

En décembre 2020, suite à l'appel à projet de la préfecture pour la sécurisation des établissements scolaires, a été lancée la 1<sup>ère</sup> commande des équipements de vidéoprotection pour nos écoles pour un montant de 46 106 € ttc. Le financement accordé est de 50 % du montant ht, soit 19 911 €. Les 127 K€ de crédits disponibles sur les travaux 2020 de nos écoles ont permis le lancement de ce programme (opération « 153 écoles »).

Il convient de poursuivre ce projet en équipant le centre aéré.

D'autre part, la commune souhaite finaliser le programme de communication numérique lancé en 2020 par l'installation d'un panneau d'affichage numérique.

Afin de permettre le lancement des commandes, il sera inscrit au budget général de la collectivité les crédits suivants :

- Op 181 périscolaire / 2183 équipements informatiques / 421 17 140 €
- Op 202 signalisation / 2188 équipements / 822 15 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2021 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**DÉCIDE** d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses afférentes à ces opérations dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, soit 884 430.19 €.

**DIT** que les crédits ci-dessus cités seront inscrits au budget principal 2021.

**Résultat du vote :**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	2

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Denis FENAT



DENIS FENAT  
2021.01.22 10:56:19 +0100  
Ref:20210122\_092601\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire

Denis FENAT

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
14 janvier 2021

Date d'affichage  
14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Déborah, FAUCONNET Annabelle, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, GERARD Bernard, LAPLACE Christine, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Laetitia.**

Représentés : **COQUERET Véronique par FENAT Denis, DELJEHIER Marie-Béatrice par LE LAY Chantal.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

N° de délibération : **2021\_01\_21\_03**

Rapporteur : **M. FENAT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Fagnières envisage en 2021 la réalisation des projets suivants :

- 1) Des travaux de rénovation thermique des écoles
- 2) L'installation d'équipements numériques des écoles ;

**CONSIDÉRANT** que ces projets peuvent prétendre, pour l'année 2021, à un soutien financier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de tout autre organisme qu'il sera possible de solliciter (Région Grand Est, Département de la Marne, etc.) ;

**CONSIDÉRANT** que la DETR impose une priorisation des demandes de subvention

**CONSIDÉRANT** que les subventions sollicitées sont des ressources nécessaires à la réalisation des projets ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération 2020-07-03-02 donnant délégation au Maire pour solliciter les subventions dans les conditions fixées par le Conseil Municipal ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2021 ;

**OUI l'exposé qui précède,**

**ADOpte** les projets de travaux suivants, par ordre d'importance :

- 1) Travaux de rénovation thermique des écoles ;
- 2) Installation d'équipements numériques des écoles.

**SOLLICITE** auprès des différents organismes financeurs le soutien financier maximum ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

**Résultat du vote :**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
26	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Denis FENAT



Denis FENAT

DENIS FENAT  
2021.01.22 10:56:23 +0100  
Ref:20210122\_092601\_2-2-O  
Signature numérique  
le Maire

**Annexe 01 : Note explicative de synthèse  
relative au projet de parc éolien et de poste électrique HTB  
(article L 2121-12 du CGCT)**

Dans le cadre d'un projet de parc éolien et son poste de raccordement électrique HTB, la commune a été sollicitée par la société **CHENIERS ENERGIE ( RCS 833 961 485)** (ci-après dénommée « la Société ») en vue de lui accorder, sur les chemins ruraux et voies communales, et sur toutes parcelles communales, (i) le passage (en chemin, en plateforme et/ou en virage), pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, (ii) le passage des câbles électriques enterrés, ainsi que l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité.

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les Services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien (sur les communes de Cheniers et Villers le Château) dont l'électricité produite serait injectée sur le poste électrique HTB qui sera créé sur les parcelles AN30, 31, 32 et 33 sur la commune de Fagnières.

**1°/- Biens objets de l'autorisation du Conseil Municipal**

L'autorisation sollicitée auprès du conseil municipal porte sur les biens suivants (ci-après dénommés les « Biens ») :

<p><i>Références cadastrales des parcelles et/ou nom du chemin ou de la voie :</i></p> <p>Commune de FAGNIERES :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Voie communale n°4 du Mont Choisy (YO 12)</li><li>• Chemin Rural dit des Vignettes (<i>sans réf. cadastrale</i>)</li><li>• Chemin Rural dit du Champ aux Anes (<i>sans réf. cadastrale</i>)</li><li>• Chemin Rural dit de la Noue de Chien (<i>sans réf. cadastrale</i>)</li></ul>	
---	--

**2°/- Actes objets de l'autorisation du Conseil Municipal**

L'autorisation sollicitée auprès du conseil municipal porte sur les actes suivants :

**Constitution de servitudes**

Définition : Une servitude est un lien entre deux parcelles (par exemple, entre un chemin ou une parcelle du propriétaire et la parcelle prise à bail par la Société), qui met une partie de l'une au service de l'autre, pour des besoins tels qu'un passage, un survol ou un câble enterré par exemple.

Formation : par acte sous seing privé, réitéré par acte notarié au moment de la signature des baux emphytéotiques du réseau de raccordement (câblage) du parc éolien et du poste de raccordement HTB, la servitude est formée au profit de chaque parcelle où seront implantés le réseau et poste électrique pour permettre la réalisation et l'exploitation du parc éolien. Il peut s'agir d'une servitude :

- d'accès (en chemin, virage ou plateforme) permettant l'accès aux engins et personnes nécessaires à la construction, à la maintenance du poste électrique HTB ;
- de travaux (entreposage, plateforme temporaire, passage temporaire et fouilles), pendant la durée des travaux de construction, de maintenance du poste électrique HTB ;
- de câblage, notamment électrique ;

Objet : les servitudes promises portent sur les Biens visés dans le tableau ci-dessus.

Durée : TRENTE (30) ans, à compter de l'entrée en vigueur du bail emphytéotique qui sera consenti à la Société. La Société peut proroger unilatéralement ce terme, pour une durée de CINQ (5) années, et ainsi de suite, dans la limite de SIX (6) fois en tout, soit une durée maximum de SOIXANTE (60) ANS.

Type de servitudes et indemnité :

- **passage** (l'aménagement et/ou le renforcement d'un accès) :
  - En ligne droite ;
  - En virage : sera décompacté après utilisation par la Société. Ce décompactage, à la charge de la Société, ne lui fera pas perdre le bénéfice de la servitude de virage, à savoir la possibilité de réaménager ce dernier à tout moment, avec la simple obligation d'en prévenir le Propriétaire dans un délai raisonnable.
  - En plateforme.
- **enfouissement de câbles.**
- **travaux** : création d'aménagements nécessaires à la construction, à la maintenance du poste électrique HTB, incluant aussi la réalisation de chemins (passage d'engins de chantier...), de plateformes de déchargement de matériaux, d'aire(s) de retournement ou de stockage (notamment de terre excavée) et/ou permettant l'élargissement de virage(s), de zone de fouilles (ci-après les « aménagements »). Ces aménagements seront décompactés ou remblayés après utilisation par la Société. Ces décompactages et remblayages, à la charge de la Société, ne lui feront pas perdre le bénéfice de la servitude, à savoir la possibilité de renouveler les aménagements à tout moment, avec la simple obligation d'en prévenir le propriétaire dans un délai raisonnable. Indemnité incluse, sans ventilation expresse, dans le loyer. L'exploitant sera indemnisé des dégâts aux cultures conformément aux barèmes de la Chambre d'Agriculture.

Les servitudes seront consenties moyennant une indemnité annuelle de DIX MILLES EUROS (**10.000 €**) pour l'ensemble des servitudes.

L'indemnité si elle est annuelle sera due à compter de l'ouverture du chantier et payable une fois par an, à terme échu.

Le montant de l'indemnité annuelle ne pourra pas faire l'objet de révision. Il sera indexé tous les ans, selon la formule suivante :

$$L (i) = L (0) \times [P(i)/P(0)]$$

Formule dans laquelle :

L (i) = Loyer dû au titre de l'année (i)

L (0) = Loyer de l'année précédant l'année (i)

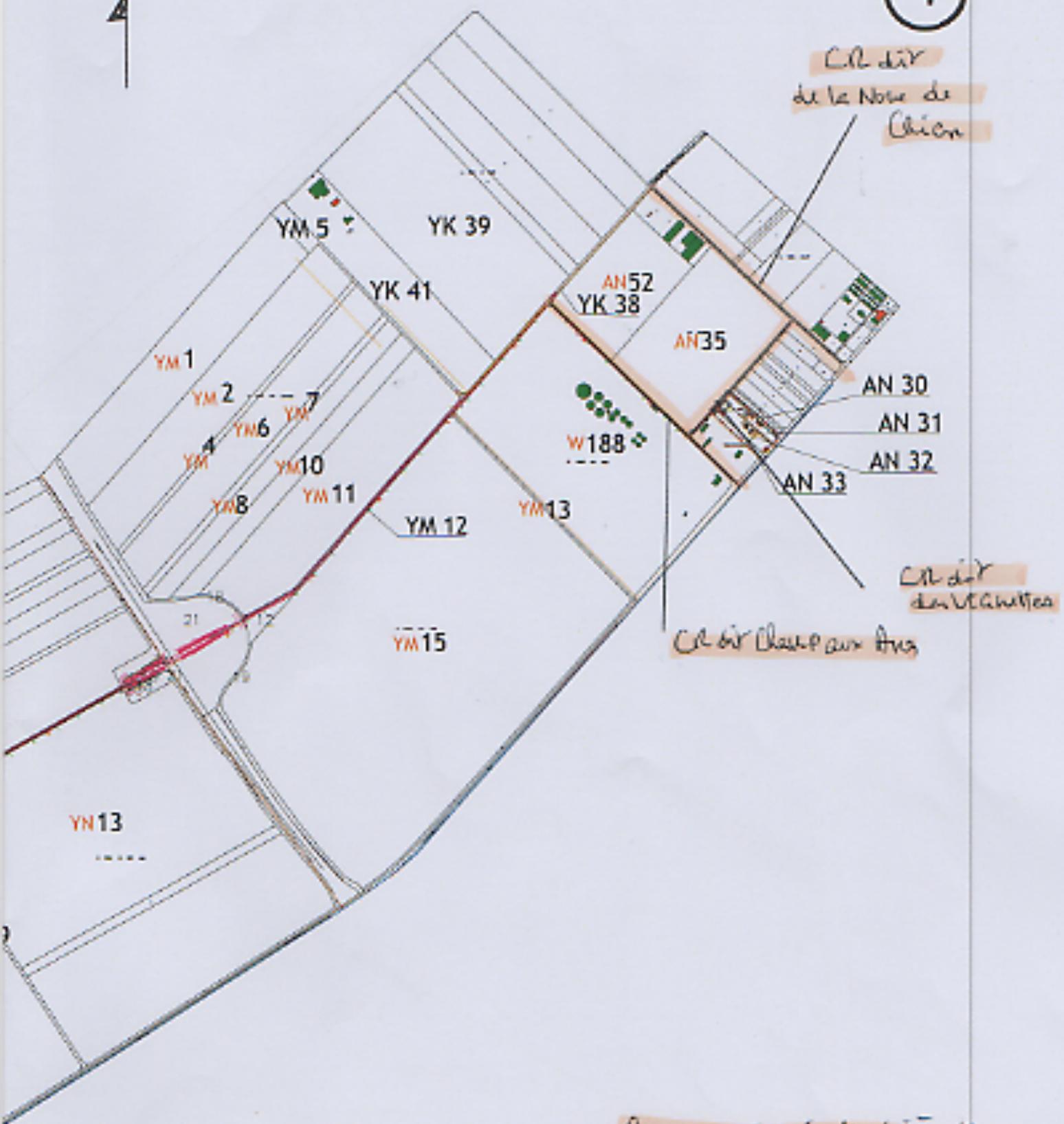
P (i) = Tarif d'achat du kWh du contrat d'achat ou du contrat de complément de rémunération en vigueur au jour de la facturation du Loyer de l'année (i)

P (0) = Tarif d'achat du kWh du contrat d'achat ou du contrat de complément de rémunération en vigueur l'année précédant l'année (i).

Condition suspensive : les servitudes seront consenties sous la condition suspensive d'obtention par la Société d'un financement total pour la construction du parc éolien et pour la construction du poste électrique HTB.



1

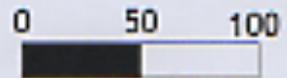


C.D.R.  
de la Noire de  
Chien

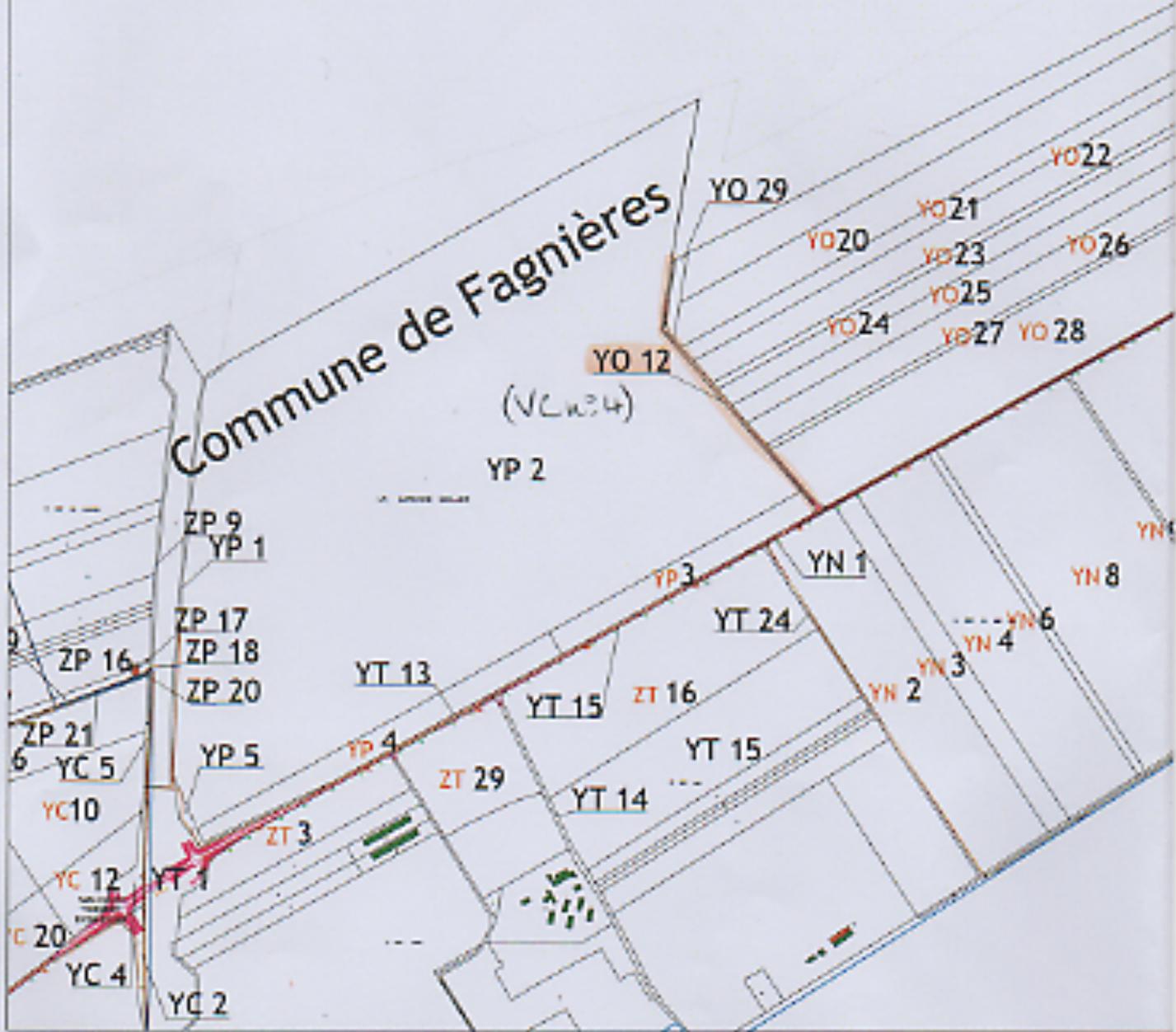
C.D.R.  
des Végettes

C.D.R. Champ aux Arns

COMMUNE DE FRIGNIÈRES



2



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 janvier 2021
--

Date d'affichage 14 janvier 2021
-------------------------------------

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, GERARD Bernard, LAPLACE Christine, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Laetitia.**

Représentés : **COQUERET Véronique par FENAT Denis, DELJEHIER Marie-Béatrice par LE LAY Chantal.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire de séance.

## Objet : **RÉALISATION D'UN RACCORDEMENT DE PARC ÉOLIEN ET CRÉATION D'UN POSTE ÉLECTRIQUE HTB SUR LA COMMUNE**

N° de délibération : **2021\_01\_21\_04**

Rapporteur : **M. FENAT**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre d'un projet de parc éolien (sur les communes de Cheniers et de Villers-le-Château) et son poste de raccordement Haute Tension B (HTB) sur la commune de Fagnières, la commune a été sollicitée par la société **CHENIERS ENERGIE (RCS 833 961 485)** en vue de lui accorder, sur les chemins ruraux et voies communales, et sur toutes parcelles communales, (i) le passage (en chemin, en plateforme et/ou en virage), pour tous véhicules légers et lourds, de chantiers et grues, (ii) le passage des câbles électriques enterrés, ainsi que l'autorisation de réaliser une étude de faisabilité (délibération n° 2020\_12\_10\_15).

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le poste électrique HTB qui sera créé sur les parcelles AN30, 31, 32 et 33 sur la commune de Fagnières.

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur les questions soumises à délibération a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**  
**VU** l'avis favorable de la commission des finances du 12 janvier 2021 ;  
**OUI l'exposé qui précède,**

### **AUTORISE**

- la société **CHENIERS ENERGIE**, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de raccordement du parc éolien et de la création du poste électrique HTB.
- Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de passage de câbles électriques enterrés et de poste électrique HTB présentés par la société **CHENIERS ENERGIE**, ou toute société qui s'y substituerait.

- Monsieur le Maire à signer avec la société **CHENIERS ENERGIE**, ou toute société qui s'y substituerait, tous actes constitutifs de servitudes nécessaires au passage de câbles électriques enterrés et à l'implantation du poste électrique HTB (accès, plateforme, virage, câbles, zone de travaux, etc) sur tous chemins ruraux, voies communales et parcelles communales, et tous avenants à ces actes.
- Monsieur le Maire à signer avec la société **CHENIERS ENERGIE**, ou toute société qui s'y substituerait, tous documents relatifs à cette affaire.

**Résultat du vote :**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
21	5	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Denis FENAT



Denis FENAT

DENIS FENAT  
2021.01.22 10:56:27 +0100  
Ref:20210122\_092801\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire



**SPL-Xdemat**  
**Société Publique Locale**  
**au capital de 198.989 euros**  
**Siège social : 2 Rue Pierre LABONDE – 10000 TROYES**  
**749.888.145 RCS TROYES**

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUN 2020

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée générale annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

#### SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2019 constitue le huitième exercice social de notre société.

Le volume d'activité de cet exercice s'est révélé en terme de facturation, supérieur aux prévisions. A la clôture de l'exercice, nous avons la satisfaction de compter 2 468 actionnaires, prêts compris (ils étaient 2 169 à la clôture du précédent exercice soit 14 % d'augmentation) répartis de la manière suivante :

	Aisne	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meuse	Vosges	Meurthe-et-Moselle	Total
Nb actionnaires en 2019	264	283	494	258	387	91	234	457	2 468
Nb actionnaires en 2018	187	264	492	251	370	83	116	406	2 169
Ecart 2018/2019	+ 77	+ 19	+ 2	+ 7	+ 17	+ 8	+ 118	+ 51	+ 299
% d'augmentation par rapport à 2018	+ 41 %	+ 7 %	+ 0,4 %	+ 3 %	+ 5 %	+ 10 %	+ 102 %	+ 13 %	+ 14 %
Objectif 2019 fixés en mars	221	279	492	262	375	92	174	442	2 337
Ecart avec l'objectif 2019	+ 43	+ 4	+ 2	- 4	+ 12	- 1	+ 60	+ 15	+ 131
% des actionnaires	24,31 %	53,70 %	99,80 %	34,63 %	64,82 %	17,33 %	31,84 %	54,53 %	44,47 %

Le nombre d'actionnaires est donc passé en 8 ans de 336 à 2 468.

Les utilisateurs ont pu, durant l'exercice :

- continuer à bénéficier des outils de dématérialisation déjà proposés en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (et régulièrement améliorés avec de nouvelles fonctionnalités) à savoir Xmarchés (plate-forme de dématérialisation des marchés publics), Xactes (télétransmission au contrôle de légalité), le certificat électronique de signature, Xelec (gestion dématérialisée des listes électorales, pour les communes), Xfluco (Indigo ou Hélios (télétransmission des flux comptables)), Xsip (système de paiement par carte bancaire) et Xopticar (outil de suivi des bus scolaires dans le cadre de la compétence transports des Départements), Xsare (accusé de réception électronique), Xcélia (archivage électronique intermédiaire), Xparaph (parapheur électronique), Xpost-it (alerteur des actions en attente pour les applications utilisées), Xsacha (outil d'archivage électronique), Xconvoc (la convocation dématérialisée avec le module supplémentaire de génération électronique des délibérations), Xrecensement (le recensement citoyen obligatoire), Xtdt (tiers de télétransmission homologué), Xfactures (facturation électronique), Xpassfam (portail des assistantes familiales pour la gestion des agréments, de dématérialisation des bulletins de liaisons, les demandes des frais de transport et la gestion de circuit de validation des congés), Xcontact (gestion des relations dématérialisées entre les collectivités et les citoyens conformément à l'obligation fixée par l'ordonnance du 6 novembre 2014), Xwork (relations dématérialisées entre personnes publiques comme une communauté de communes et ses communes membres), Xsave (solution de sauvegarde déportée), Xchanges (espace d'échanges de fichiers), Xsms (outil de gestion d'envois de SMS à la demande), Xhost (gestion des transports scolaires des élèves handicapés) et Xenquetes (dématérialisation des enquêtes publiques lancées par les collectivités pour leurs différents projets), ainsi que d'un nouveau portail pour les actionnaires de la SPL
- bénéficier d'un nouvel outil de dématérialisation en 2019 à savoir, Xorcas (outil de recherche de créances du département, au titre de l'aide sociale, en lien avec les notaire) ainsi que d'un nouveau portail pour la SPL côté administration et de nouvelles fonctionnalités pour les outils existants suivants: Xactes (version 3.0 homologuée avec une utilisation plus conviviale), Xpassfam (ajustements pour la Marne et les Vosges), Xtdt (nouvelle version homologuée pour Xactes), Xfactures (nouveau référentiel SIRET), Xconvoc (développement de modèles) avec la finalisation du registre RGPD (règlement général sur la protection des données).

Si le département de l'Aube présente à ce jour le plus grand nombre d'actionnaires et d'utilisateurs, nous avons constaté une augmentation au fur et à mesure des adhésions, des collectivités actionnaires situées sur le territoire des autres départements, notamment dans les Vosges et en Meurthe-et-Moselle.

## **EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi, est intervenue la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cet évènement a nécessité pour la société SPL-Xdemat de mettre ses salariés en télétravail. Il n'a ainsi pas été fait recours au chômage partiel. Cette crise n'a pour l'heure, occasionné aucune perte de chiffre d'affaires dans la mesure où les cotisations des actionnaires ont été versées comme prévu. Les services proposés par la société ont été maintenus à leur égard. Elle a même mis à leur disposition à titre gratuit et de manière solidaire, l'outil Xsms afin de permettre aux collectivités de faire passer facilement des messages à leurs administrés. Enfin, le déconfinement a généré quelques dépenses supplémentaires en vue de sécuriser les locaux du siège social afin de permettre un retour en présentiel au travail des salariés.

## **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a effectué des activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé pour une somme de 65 268 € concernant les outils de dématérialisation suivants :

- Dans leur totalité (outils ou développements terminés en 2019 et mis à disposition des actionnaires) :
  - o Xorcas (outil de recherche de créances du département au titre de l'aide sociale, en lien avec les notaires),

- Xactes (télétransmission au contrôle de légalité – nouvelles fonctionnalités),
- Xpassfam (ajustements pour la Marne et les Vosges),
- Xtdt (nouvelle version homologuée),
- Xfactures (nouveau référentiel SIRET),
- Xconvoc (développement de modèles),
- Portail de la société SPL-Xdemat (côté administration),
- RGDP (registre),
- et seulement, pour partie, à finaliser en 2020 :
  - Xcorde (gestion documentaire (GED) pour Xparaph et Xcontact...),
  - Xmarches (développement de l'archivage des attributions),
  - RGDP (mise en conformité des outils au nouveau règlement),

Seuls les jours de développement ayant abouti à la mise à disposition en 2019 de nouveaux outils ou de nouvelles fonctionnalités sur les outils déjà existants ont été amortis comptablement dans le bilan au 31 décembre 2019 et ont valorisé l'actif immobilisé à hauteur de 54 902 €.

## **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Les résultats encourageants des huit premiers exercices sociaux nous ont amené à bâtir un budget prévisionnel basé sur un chiffre d'affaires net de l'ordre de 1 092 000 €.

Notre développement devrait principalement être basé sur l'augmentation d'actionnaires sur les départements de l'Aisne, des Ardennes, de la Haute Marne et de la Marne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle dans la continuité des chiffres de 2019. Le Département de l'Aube ne devrait compter aucun nouvel actionnaire, l'Aube ayant atteint un taux d'adhésion proche de 100 %.

Au 1<sup>er</sup> mars 2020, le nombre d'actionnaires s'élevait déjà à 2 551 actionnaires soit une augmentation de 3,36 % par rapport à l'année 2019 (base au 31 décembre 2019 : 2 468).

Par ailleurs, notre gamme d'outils de dématérialisation va encore s'étendre à compter de 2020, voire début 2021 avec la mise à la disposition des actionnaires, de Xregie (gestion dématérialisée de régies mises en place au sein de collectivités actionnaires), Xcorde (gestion documentaire GED), Xparsoc (création d'un portail pour les partenaires sociaux des Départements), et proXiServices (outil de mise en relation des usagers avec les France Services) ainsi que de nouvelles fonctionnalités pour Xmarches (archivage des attributions, interface avec P3P, fiches de recensement), Xsare (refonte de l'outil au regard de la nouvelle réglementation), Xmanager (module statistiques), Xconvoc (développement de nouveaux modèles à la demande), Xsacha (développement d'une version light de l'outil et traitement des éliminations), Xcontact (création de la version mobile et d'une version 3 avec en particulier, l'interface avec des logiciels métier), et Xpassfam (personnalisation de l'outil pour la Meuse et version 3 avec les évolutions prioritaires des Départements utilisateurs).

Devrait également être développé par la société au cours de l'année 2020 en vue de sa mise à disposition dès cette année voire 2021, un nouvel outil à savoir Xcertif (gestion des certificats électroniques à usage interne) ainsi que le cas échéant, d'autres outils en cas de décisions du Conseil d'administration en cours d'année.

Enfin, l'ensemble des outils de dématérialisation de la société devrait être mis en conformité avec le RGPD et le renouvellement des homologations d'Xtdt devrait se poursuivre avec en 2020, celle pour Xfluco.

## **INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :



	Exercice clos le 31/12/2019	Exercice clos le 31/12/2018	Variation 2018/2019	Exercice précédent au 31/12/2017 pour mémoire	Exercice précédent au 31/12/2016 pour mémoire
Chiffre d'affaires H.T.	1 010 849 €	900 871 €	109 978 €	785 486 €	619 105 €
Total des produits d'exploitation	1 065 753 €	1 027 430 €	38 323 €	930 971 €	634 231 €
Charges d'exploitation de l'exercice	1 039 844 €	962 109 €	77 735 €	886 217 €	646 919 €
Résultat d'exploitation	25 908 €	65 321 €	- 39 413 €	44 754 €	- 12 689 €
Résultat financier	1 117 €	3 869 €	- 2 752 €	6 286 €	5 502 €
Résultat exceptionnel	44 606 €	11 549 €	33 057 €	17 249 €	22 009 €
Impôts sur les bénéfices	20 057 €	22 600 €	- 2 543 €	19 121 €	4 674 €
Total des produits	1 111 475 €	1 042 848 €	68 627 €	954 508 €	661 742 €
Total des charges	1 059 901 €	984 731 €	75 170 €	905 339 €	651 593 €
Résultat net	51 574 €	58 116 €	- 6 542 €	49 169 €	10 148 €

Pour rappel, le capital social de SPL-Xdemat est de 198 989 € divisé en 12 838 actions.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 148 040 € (au lieu de 1 114 553 € au 31 décembre 2018, 992 992 € au 31 décembre 2017, 814 803 € au 31 décembre 2016, 644 747 € au 31 décembre 2015 et 548 722 € au 31 décembre 2014) soit une variation de 33 487 € par rapport au 31 décembre 2018.

Ces variations et donc le résultat net s'expliquent par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, avec une augmentation de 14 % en 2019.

Ce bilan fait apparaître au 31 décembre 2019, 401 800 € de capitaux propres (au lieu de 350 226 € au 31 décembre 2018) soit une variation de 51 574 € (+14,73 %).

Il mentionne également un total de dettes de 746 240 € au 31 décembre 2019 (au lieu de 764 328 € au 31 décembre 2018) soit une variation de - 18 088 € (-2.37 %) correspondant pour plus de 90 %, au montant à rembourser aux Départements et au SMIC des Vosges pour le nombre de jours de travail de leurs agents mis à disposition de la société. Ce remboursement n'intervient qu'au premier semestre de l'année N+1 et représente la plus grosse dépense de la société (680 988 € en 2019 au lieu de 657 716 € en 2018). L'augmentation de cette dépense se justifie par un accroissement du nombre de jours consacrés à l'assistance administrative et fonctionnelle compte tenu de l'augmentation du nombre d'actionnaires et de l'utilisation croissante des outils de dématérialisation de plus en plus nombreux. Les moins de 10 % restant correspondent à des prestations fournies à la société SPL-Xdemat mais non encore facturées ou payées après le 31/12/2019.

Les autres dépenses 2019 restent stables par rapport à 2018 hormis :

- l'achat de certificats électroniques qui a diminué compte tenu du nombre moins important de commandes faites par les actionnaires (achat compensé par le prix de revente versé à la société par les actionnaires) et ce, malgré la hausse des prix d'achat suite au changement de la réglementation en vigueur,
- l'augmentation des besoins en hébergement compte tenu du volume des données à stocker en perpétuelle croissance,
- la hausse des honoraires du conseil juridique de la société SPL-Xdemat compte tenu d'une étude demandée en 2019,
- les frais d'homologation de l'outil Xactes,
- Un accroissement des salaires et des charges de par le recrutement en 2019 de personnes en stage, contrats à durée déterminée, contrats de professionnalisation et enfin en contrat à durée indéterminée,
- Une augmentation de la dotation aux amortissements sur immobilisation, suite à l'intégration des nouveaux outils développés et mis en production 2019,
- Une baisse des produits financiers suite au terme de certains placements.

Les dépenses de location d'un bureau et d'équipements au sein de l'Hôtel du Département de l'Aube, pour le siège social de la société, ont peu évolué jusqu'à fin novembre 2019, la convention de mise à disposition ayant été résiliée au 30 novembre 2019, remplacée pour une nouvelle convention pour l'occupation de locaux plus spacieux sis 23 rue Charles Gros à Troyes à compter du 2 décembre 2019, compte tenu de la décision du Conseil d'administration de recruter des salariés pour assurer l'assistance aux collectivités actionnaires, suite à la réorganisation des services de hotline. La société a acquis pour ces nouveaux locaux, du mobilier et du matériel informatique. Elle paie en sus d'un loyer et de charges, au Département de l'Aube, propriétaire des lieux, un forfait annuel pour la connexion internet et les consommations téléphoniques.

La dépense relative au remboursement au Département de l'Aube, des déplacements du Directeur général avec un véhicule de la collectivité, a été reconduite en 2019 avec une forte diminution par rapport à 2018 compte tenu du très faible nombre de trajets effectués par M. RICARD sur les territoires de la société en 2019.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 51 574 € de la manière suivante :

#### **ORIGINE**

– Résultat bénéficiaire de l'exercice : 51 574 €.

#### **AFFECTATION**

– Au poste « autres réserves » : 51 574 € (soit un poste porté à 182 911 €).

Nous vous précisons en effet que la Loi impose à notre type de société, au fur et à mesure de ses résultats, de transférer jusqu'à une somme égale à 10 % du montant de son capital social, sur le poste « réserve légale » mais que sur ce poste, a déjà été affecté au cours des dernières années, le montant maximum légal soit 19 899 €.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

## **DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Mandats et fonctions exercés dans la société par chaque mandataire social**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code du commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute entreprise par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

Pour les membres du Conseil d'administration de la société :

- Alain BALLAND, Président de la société SPL-Xdemat :

Alain BALLAND est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aube, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Maire de la commune de Saint-André-les-Vergers et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole.

Enfin, en sa qualité de Conseiller départemental, il siège au Conseil d'administration de nombreuses structures parmi lesquelles figurent les Autoroutes Paris / Rhin / Rhône (APRR), l'Office Public Habitat Aube Immobilier et la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Jean-Marc ROZE, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Jean-Marc ROZE est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs adjoint au maire de Reims et Conseiller communautaire à la Communauté d'agglomération du Grand Reims.

- Renaud AVERLY, Vice-Président de la société SPL-Xdemat :

Renaud AVERLY est également Vice-Président du Conseil départemental des Ardennes, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs maire de Corny-Machéroménil et Président de la Communauté de communes du Pays rethélois.

- Danièle BOEGLIN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Danièle BOEGLIN est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Présidente du SDEDA (Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube) et du SMATB (Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Troyes Barberey). Elle est enfin administrateur de la société anonyme d'HLM Mon Logis et de la société d'économie mixte SEM Energie.

- Marie-Noëlle RIGOLLOT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Marie-Noëlle RIGOLLOT est également Vice-Présidente du Conseil départemental de l'Aube, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration.

Elle est par ailleurs Maire de la commune de Baroville et Conseillère communautaire à la Communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube.

Enfin, en sa qualité de Conseillère départementale, elle siège au Conseil d'administration de nombreuses structures parmi lesquelles figurent le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aube, l'Office Public Habitat Aube Immobilier et la Société Immobilière et d'Aménagement du Barsuraubois et de l'Aube (SIABA).

- Olivier JACQUINET, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Olivier JACQUINET est également Président de la Communauté de communes Forêt, Lacs, Terres en Champagne. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires aubois autres que le Conseil départemental de l'Aube.

Il est par ailleurs Maire de la commune de Mesnil-Sellières. Il est enfin gérant (sans rémunération) de la Société civile d'exploitation agricole (SCEA) LORGEVEAU et Vice-Président (sans rémunération) de la Société d'Intérêt Collectivité Agricole d'Habitat Rural (SICAGR).

- Christian MOUGIN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christine MOUGIN est également Maire de Maubert-Fontaine. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires ardennais autres que le Conseil départemental des Ardennes.

Il est par ailleurs Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ardennes Thiérache. Il est enfin dirigeant de la société Monsieur Christian MOUGIN (exploitation agricole).

- Gérard GROSLAMBERT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Gérard GROSLAMBERT est également 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental de la Haute-Marne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Chaumont et Vice-Président de la Société d'économie mixte IMMOBAIL.

- Dominique THIEBAUD, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Dominique THIEBAUD est également Maire de Bourg. Il représente au Conseil d'administration, les actionnaires haut-marnais autres que le Conseil départemental de la Haute-Marne.

Il est par ailleurs 3<sup>ème</sup> Conseiller communautaire à la Communauté de communes du Grand Langres.

- Pierre-Jean VERZELEN, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Pierre-Jean VERZELEN est également Vice-Président du Conseil départemental de l'Aisne, qu'il représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances.

Il est par ailleurs maire de Crécy-sur-Serre, Président des maires de l'Aisne et Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

- Jérôme DUMONT, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Jérôme DUMONT est également Conseiller départemental de la Meuse, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

- Luc GERECKE, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Luc GERECKE est également Vice-Président du Conseil départemental des Vosges, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Maire de Contrexéville et Conseiller communautaire de la Communauté de communes Terre d'eau. Il est enfin, Président Directeur général de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) des Thermes et administrateur de la SAEML Vosges Télé.

- Christian ARIES, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Christian ARIES est également Vice-Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, qu'il représente au sein du Conseil d'administration.

Il est par ailleurs Conseiller municipal de Longwy et Président de la Communauté d'agglomération de Longwy. Au titre de conseiller communautaire, il est membre du Syndicat mixte de traitement des Ordures Ménagères de Longwy (SMTOM), du syndicat mixte des transports de l'agglomération de Longwy (SMITRAL) et Vice-Président du syndicat de cohérence territoriale de Meurthe-et-Moselle Nord (SCOT). Il est enfin Président du Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

- Isabelle HELIOT-COURONNE, Administrateur de la société SPL-Xdemat :

Isabelle HELIOT-COURONNE est également Conseillère régionale du Grand Est, qu'elle représente au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein de nombreuses instances comme par exemple la Société d'économie mixte Metz Technopole, la Société d'économie mixte de la Technopole de l'Aube en Champagne...

Elle est par ailleurs adjointe au maire de la Ville de Troyes et Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et à ce titre, siège au sein de multiples structures.

Pour la direction générale de la société :

- Philippe RICARD, Directeur général de la société SPL-Xdemat :

Philippe RICARD exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur informatique au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat. A titre accessoire, il réalise des missions informatiques pour le compte du Syndicat départemental des eaux de l'Aube.

- Isabelle DARNEL, Directeur général délégué de la société SPL-Xdemat :

Isabelle DARNEL exerce par ailleurs, les fonctions de Directeur général adjoint en charge du Pôle Développement des territoires au sein du Conseil départemental de l'Aube, actionnaire majoritaire de la société SPL-Xdemat.

### **Conventions visées aux articles L. 225-40 et suivants du Code du commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 2° du code du commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée, entre,

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société (soit uniquement le Département de l'Aube) ;

- et, d'autre part, une filiale dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (la société SPL-Xdemat ne possède pas de capital d'une autre société) :

#### Conventions de mise à disposition de personnels du Département de l'Aube :

- Mise à disposition de Mme Christine LOUIS pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Sophie SIMONET pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Laurence PERNET pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (60 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Jacqueline GOFFEZ pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (205 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Laurence MONIOT pour des missions d'assistance administrative et fonctionnelle (100 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Florian KNIBBE pour des missions d'assistance technique (100 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Benoît DUBRULLE pour des missions d'assistance technique (40 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Stéphane MAILLARD pour des missions à la fois d'assistance et d'expertise fonctionnelle (156 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Vincent BENCI pour des missions à la fois d'assistance fonctionnelle et technique (205 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Marie-Annick OUDIN pour des missions à la fois d'assistance fonctionnelle et technique (205 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Nicolas PICOTIN pour des missions à la fois d'assistance fonctionnelle et technique (205 jours après avenant) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de Mme Annie NOWAK pour des missions d'expertise fonctionnelle (170 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.
- Mise à disposition de M. Christophe DUXIN pour des missions d'expertise fonctionnelle (97 jours) par le Département de l'Aube du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

#### Conventions de mise à disposition de locaux et d'équipements :

- Mise à disposition d'un local meublé comprenant des équipements informatiques et téléphoniques par le Département de l'Aube (siège social de SPL-Xdemat) pendant 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020. Cette première convention a été appliquée du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 novembre 2019 puis résiliée au 30 novembre 2019.

- Mise à disposition de la moitié des locaux de l'immeuble situé 21 rue Charles Gros à Troyes du 2 décembre au 31 décembre 2019. Les équipements des salariés de la SPL occupant les locaux ont été achetés par la société. Le loyer comprend néanmoins une connexion internet et les consommations téléphoniques.

Convention de mise à disposition ponctuelle d'un véhicule :

- Mise à disposition ponctuelle d'un véhicule au Directeur général de la société par le Département de l'Aube pour ses déplacements, pendant 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020.

### **Modalités d'exercice de la Direction générale**

Il est rappelé que le Conseil d'administration en date du 26 janvier 2012 a décidé que la direction générale de la société, serait assumée, sous sa responsabilité, par un Directeur Général, ce choix étant conforme aux statuts de la société et à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce. Ce Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué.

### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes.

### **SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous précisons qu'aucun mandat des commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration au cours de l'exercice.

### **SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Le mandat des administrateurs représentant les collectivités et groupements de collectivités, actionnaires de la société SPL-Xdemat, hors Départements et Région, se termine en mars 2020 avec les élections municipales. De nouveaux administrateurs seront désignés en conséquence dans les semaines à venir, pour les représenter au sein du Conseil d'administration.

### **RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Conformément à nos dispositions statutaires, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la ratification de la décision prise par le Conseil d'administration de transférer le siège social de notre société au 23 rue Charles Gros à Troyes.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Nous vous proposons de valider la dernière version du règlement intérieur établi par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 mars 2020 et modifié par ses soins par décision datée du 28 mai 2020.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation  
14 janvier 2021

Date d'affichage  
14 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Denis FENAT**, maire.

Présents : **ANTUNES Sandrine, BARRAU Yann, BESSON Thierry, BISSON Dominique, CALLIOT Daniel, CLESEN José, DESCHAMPS Michael, DUCHENE Débora, FAUCONNET Annabelle, FENAT Denis, GALLOIS Philippe, GAY Maurice, GERARD Bernard, LAPLACE Christine, LE LAY Chantal, MARCELLI Chantal, MARTIN Sophie, MAUVAIS Michaël, MOUROUGANE Siva, PETRONELLI Carole, ROULIN Jean, SOISSON Didier, TAAM Khira, WALA Romain.**

Absents : **COQUERET Laetitia.**

Représentés : **COQUERET Véronique par FENAT Denis, DELJEHIER Marie-Béatrice par LE LAY Chantal.**

**Monsieur BISSON Dominique** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **RAPPORT DE GESTION 2019 DE LA SPL X-DEMAT**

N° de délibération : **2021\_01\_21\_05**

Rapporteur : **M. FENAT**

Par délibération du 20 septembre 2013, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Après examen, il appartient au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de donner acte de cette communication.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

**VU** les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

**VU** le rapport de gestion du Conseil d'administration,

**OUI l'exposé qui précède,**

**DECIDE** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

**Résultat du vote :**

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
26	0	0

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Denis FENAT



Denis FENAT

DENIS FENAT  
2021.01.22 10:56:07 +0100  
Ref:20210122\_092802\_1-2-O  
Signature numérique  
le Maire